Images of a Province:

Symbols of Saskatchewan

Images d'une province:

les symboles de la Saskatchewan

A tribute to Her Majesty Queen Elizabeth II, Queen of Canada, on the occasion of the Golden Jubilee of Her Majesty's reign, 1952 - 2002

En hommage à Sa Majesté la reine Elisabeth II, Reine du Canada, à l'occasion du Jubilé d'or de son accession au trône.

Published by Saskatchewan Intergovernmental and Aboriginal Affairs under the authority of the Honourable Judy Junor, Provincial Secretary, in partnership with the Legislative Assembly of Saskatchewan.

The Government of Saskatchewan gratefully acknowledges the financial contribution of the Department of Canadian Heritage to this publication through the Canada-Saskatchewan General Agreement on the Promotion of Official Languages.

Government of Saskatchewan
Regina
2002

Publié par le Ministère des Affaires intergouvernementales et autochtones de la Saskatchewan, sous l'autorité de la Secrétaire provinciale, l'honorable Judy Junor, en collaboration avec l'Assemblée législative de la Saskatchewan.

Le Gouvernement de la Saskatchewan désire remercier le Ministère du Patrimoine canadien pour l'appui tangible accordé à la publication du présent ouvrage, dans le cadre de l'Entente fédérale-provinciale pour la promotion des langues officielles en Saskatchewan.

Gouvernement de la Saskatchewan
Regina
2002

102-05261/

Table of Contents/Table des matières

Introduction 1

Personal Symbols 6
The Queen 7
The Crown, the Royal Cypher 9
The Lieutenant Governor 11
Emblem of the Lieutenant Governor 14
Table of Precedence 15

Heraldic Symbols 16
Coat of Arms 17
Shield of Arms 21
Honours and Royal Visits 21
Peace Officers Badge 21
Flag of Saskatchewan 23
Wheat Sheaf Symbol 24
Saskatchewan District Tartan and Dress Tartan 25

Symbols from Nature 28
Floral Emblem: The Western Red Lily 29
Bird Emblem: The Sharp-Tailed Grouse 29
Tree Emblem: The White Birch 29
Mineral Emblem: Potash 31
Grass Emblem: Needle-and-Thread Grass 33
Animal Emblem: The White-Tailed Deer 35

Provincial Sport 38
Curling 39

Instruments of Sovereignty 42
The Great Seal of Saskatchewan 43
The Mace of the Legislative Assembly 45

Symbolic Buildings 48
The Legislative Building 49
Government House 55

Honours 60
Provincial Honours in Saskatchewan 61
Collar of Office of the Chancellor 62
Saskatchewan Order of Merit 65
Saskatchewan Volunteer Medal 67

Flag Procedures 70
About Saskatchewan 78
For Further Information 83
Acknowledgements 88

Introduction 1

Les symboles personnels 6
Sa Majesté la reine 7
La Couronne, le Chiffre royal 9
Le lieutenant-gouverneur 11
L'emblème du lieutenant-gouverneur 14
Tableau de la préséance 15

Les symboles héraldiques 16
Les armoiries 17
L'écu 21
Distinctions honorifiques et visites royales 21
Insignes des agents de la paix 21
Le drapeau de la Saskatchewan 23
La gerbe de blé stylisée 24
Les tartans territorial et vestimentaire de la Saskatchewan 25

Les emblèmes naturels 28
La fleur emblématique: Le lys rouge orangé 29
L'oiseau emblématique: La gélinotte à queue fine 29
L'arbre emblématique: Le bouleau à papier 29
Le minéral emblématique: La potasse 31
L'herbe emblématique: La stipe comateuse 33
L'animal emblématique: Le cerf de Virginie 35

Le sport provincial 38
Le curling 39

Les instruments de la souveraineté 42
Le Grand sceau de la Saskatchewan 43
La masse de l'Assemblée législative 45

Les édifices symboliques 48
Le Palais législatif 49
Government House 55

Les distinctions honorifiques 60
Les distinctions honorifiques provinciales 61
Le Collier de fonction du Chancelier 62
L'Ordre du Mérite de la Saskatchewan 65
La Médaille du Bénévolat de la Saskatchewan 67

L'étiquette du drapeau 70
La Saskatchewan en bref 78
Renseignements supplémentaires 83
Remerciements 88

Introduction

Emblems or official symbols have a long history. From ancient times they have served to represent countries or provinces or municipalities, organizations or companies, associations or individuals. Coats of arms, flags or corporate logos have the same purpose: to identify those they represent and to say something about them. Much of our official symbolism comes from the colourful traditions of mediaeval heraldry. These were the equivalent of today's visual or corporate identity programs.

Symbols are not only found in heraldry, however. *Official honours of the Crown*, like the Order of Canada, are another symbol, just as heraldic emblems are a form of honours, granted by or in the name of the Sovereign. In Canada's constitutional monarchy, the Sovereign - the Queen - is herself a *personal symbol*; so are the vice-regal representatives, the Governor General and the Lieutenant Governor. By authorizing honours and emblems through the Crown, the Queen and her representatives make them truly and officially Canadian.

There are other symbols. The *Great Seal* of Canada and those of the provinces authenticate official state documents. The *mace* of the Legislative Assembly represents royal authority in the Legislature.

L'histoire des emblèmes et des symboles officiels remonte à un passé lointain. Ils ont servi à représenter, depuis les temps anciens, des pays, des provinces ou des cités, des organismes et des entreprises, ou encore des associations et des personnes. Les armoiries, les drapeaux et les logos d'entreprises partagent essentiellement le même objectif: identifier clairement une personne ou une collectivité et fournir en même temps des renseignements à leur sujet. Une grande partie de la symbolique officielle actuelle nous vient des traditions pittoresques de l'héraldique médiévale, qui constituait, pour ainsi dire, l'équivalent des programmes modernes d'identité visuelle adoptés par les gouvernements et les entreprises.

Mais les symboles ne relèvent pas seulement du domaine de l'héraldique. *Les distinctions honorifiques décernées par la Couronne*, comme l'Ordre du Canada, sont un autre type de symboles, tout comme les emblèmes héraldiques constituent une forme de distinctions accordées directement par le Souverain ou en son nom. Le Canada est une monarchie constitutionnelle, où *la personne de la Souveraine* – la Reine – *devient elle-même un symbole*, tout comme le sont ses représentants vice-royaux, le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs. Les distinctions et les

In Saskatchewan, the *Legislative Building* and *Government House Heritage Property* in Regina have symbolic functions, just like the Parliament Buildings in Ottawa and Rideau Hall, the residence of the Governor General. In Saskatchewan we also have floral, bird, tree, grass, mineral and animal emblems, tartans, and an official sport. Canada and all the provinces and territories have their own emblems, contributing to the rich variety of Canadian symbolism.

Heraldry in Canada

Approvals of emblems for Canada, or "grants of arms," were made at first by the ancient heraldic authorities in England and Scotland. King Edward VII granted Saskatchewan's first official symbol, the shield of arms, in 1906 through the College of Arms in London; from it, several of our Province's emblems have been derived. Saskatchewan's first tartan was approved by Lord Lyon King of Arms in Edinburgh in 1961. Queen Elizabeth II granted Saskatchewan's complete coat of arms, or "armorial bearings," in 1986, also through the College of Arms in London. King George V approved Canada's coat of arms in 1921 and Queen Elizabeth II authorized the Canadian flag in 1965.

In 1988, the Queen authorized the Governor General to exercise the Royal Prerogative in heraldry, and the Canadian Heraldic Authority was

emblèmes qui ont été autorisés, au nom de la Couronne, par la Souveraine et par ses représentants acquièrent par le fait même un caractère officiel et fondamentalement canadien.

Il existe de nombreux autres symboles. Par exemple, le *Grand sceau* du Canada et les Grands sceaux des provinces servent à authentifier les documents administratifs officiels. La *masse*, à l'Assemblée législative, est le symbole de l'autorité royale dans la Chambre de l'Assemblée. *Le Palais législatif* et la propriété patrimoniale *Government House*, à Regina, sont chargés d'une signification profonde, comme le sont les édifices du Parlement et la résidence du gouverneur général, Rideau Hall, à Ottawa. La Saskatchewan a choisi une fleur, un oiseau, un arbre, une herbe, un minéral et un animal emblématiques, ainsi que des tartans et un sport officiels. Le Canada, les provinces et les territoires se sont chacun donné des emblèmes qui leur sont significatifs, contribuant ainsi à enrichir la symbolique canadienne.

L'héraldique au Canada

L'approbation d'emblèmes pour le Canada, c'est-à-dire « la concession des écus et des armoiries,» a relevé d'abord des institutions héraldiques, en Angleterre et en Écosse. C'est ainsi que Sa Majesté le roi Édouard VII a fait attribuer en 1906, par le College of Arms de Londres, en Angleterre, le premier symbole officiel de la

established for this purpose. Located at Rideau Hall, the Authority provides research, advice and official registration of coats of arms, flags and badges for governments, organizations and individuals in Canada. Saskatchewan's armorial bearings were registered with the Authority in 1995.

Honours in Canada

Honours are the official recognition of citizens through the Crown and entitle recipients to wear a medal around the neck or on the left side of their clothing. They too go back to mediaeval times, to the great orders of chivalry and knighthood. Today there are three kinds of honours: *orders*, recognizing conspicuous achievement and service over a sustained period of time; *decorations*, recognizing gallantry, bravery, professionalism and devotion to duty; and *medals*, which recognize general, exemplary or long-term service, war service, anniversaries and special occasions.

Until 1967, Canada shared in British or "imperial" honours like the Victoria Cross for gallantry or the Order of the British Empire for general service. In that year, the Centennial of Confederation, Canada instituted its own honours system with the *Order of Canada*. In 1972 the *Order of Military Merit* and the civilian *Bravery Decorations* were added; and the system has evolved steadily since then, with other orders, decorations and

Saskatchewan – un écu – qui figure sur plusieurs des emblèmes actuels. Le premier tartan officiel de la province a été accordé en 1961 par le Lord Lyon, roi d'armes d'Écosse, à Édimbourg. En 1986, la reine Élisabeth II approuvait la concession des armoiries de la Saskatchewan par le College of Arms de Londres. Sa Majesté le roi Georges V avait déjà octroyé de nouvelles armoiries au Canada en 1921 et la reine Élisabeth II avait elle-même signé en 1965 une proclamation sur l'adoption du nouveau drapeau canadien.

En 1988, la Reine autorisa le gouverneur général à exercer la prérogative royale d'octroyer des armoiries et à créer à cette fin l'« Autorité héraldique du Canada. » Installée à Rideau Hall, l'Autorité héraldique mène les recherches, offre ses conseils et tient le registre officiel des armoiries, des drapeaux et des insignes pour les gouvernements, les organismes et les particuliers. C'est ainsi que les armoiries de la Saskatchewan ont été enregistrées auprès de l'Autorité héraldique du Canada en 1995.

Les distinctions honorifiques au Canada

Les distinctions honorifiques marquent la reconnaissance officielle, par la Couronne, des mérites particuliers de certains citoyens. Les récipiendaires acquièrent le privilège de porter une

medals approved by the Queen and bestowed by the Governor General. These are administered by the Chancellery at Rideau Hall.

Provincial honours in Canada began with a medal program in Ontario in 1973. Quebec was the first province to introduce an order, *l'Ordre national du Québec*, in 1984, closely followed by Saskatchewan with the *Saskatchewan Order of Merit* in 1985. Since then all Canadian provinces have established orders. In 1995 Saskatchewan introduced a second honour, a decoration, to recognize voluntarism: the *Saskatchewan Volunteer Medal*. Both Saskatchewan honours are conferred by the Lieutenant Governor in the name of the Crown.

Authorization of Emblems

In Saskatchewan, the description and uses of emblems and the granting of provincial honours are governed by *The Provincial Emblems and Honours Act*, adopted by the Legislature in 1988 and amended several times since. This legislation defines and protects the Province's visual emblems and provides for the administration of provincial honours. The shield of arms, coat of arms, flag and wheat sheaf emblem are copyright and may only be used as authorized by the government. The western red lily, the provincial floral emblem, is a protected species under the Act.

médaille suspendue autour du cou ou épinglée sur leur costume, du côté gauche. Le principe des distinctions honorifiques remonte aux ordres de chevalerie du Moyen Âge. Il existe trois types de distinctions honorifiques: *les ordres* reconnaissent les réalisations exceptionnelles et le service dévoué durant une longue période; *les décorations* servent à souligner la bravoure et la vaillance, ou encore la compétence professionnelle et le sens du devoir; *les médailles* reconnaissent les bons et loyaux services, les services distingués et les services en temps de guerre, les anniversaires et les occasions particulières.

Jusqu'en 1967, des distinctions honorifiques du Royaume-Uni et de l'Empire britannique, comme la « Croix de Victoria » pour courage insigne et « l'Ordre de l'Empire britannique » pour services rendus, étaient décernées aux citoyens canadiens méritants.
Pour marquer le centenaire de la Confédération, le Canada a alors mis sur pied son propre système de distinctions honorifiques, en instituant *l'Ordre du Canada*. Puis, en 1972, il a créé *l'Ordre du Mérite militaire* et, pour les civils, *les Décorations pour actes de bravoure*. D'autres ordres, décorations et médailles, approuvés par la Reine et décernés par le gouverneur général, se sont ajoutés au fil des ans.
La Chancellerie établie à Rideau Hall est chargée de l'administration du système de distinctions honorifiques.

Les premières distinctions honorifiques provinciales ont été remises lorsque l'Ontario a établi un programme d'attribution de médailles en 1973. Le Québec a institué le premier ordre provincial, *l'Ordre national du Québec*, en 1984, suivi l'année suivante de la Saskatchewan qui créait alors *l'Ordre du Mérite de la Saskatchewan*. Toutes les autres provinces canadiennes ont depuis lors adopté leur propre ordre provincial. La Saskatchewan a ensuite institué une deuxième distinction honorifique en 1995, une décoration, *la Médaille du Bénévolat de la Saskatchewan*, pour la contribution bénévole à la vie communautaire. Ces deux distinctions sont conférées par le lieutenant-gouverneur, au nom de la Couronne.

La concession des emblèmes

En Saskatchewan, la description et les usages permis des emblèmes ainsi que l'attribution des distinctions honorifiques provinciales sont réglementés par une loi, la *Provincial Emblems and Honours Act*, adoptée par l'Assemblée législative en 1988 et modifiée plusieurs fois depuis. La loi décrit et protège les emblèmes provinciaux, et elle met en place l'appareil administratif des deux distinctions honorifiques provinciales. L'écu, les armoiries, le drapeau et la gerbe de blé stylisée sont protégés par le droit d'auteur et leur usage est sujet à l'approbation du gouvernement. De plus, l'emblème floral de la province, le lys rouge orangé, est une espèce protégée en vertu de cette loi.

Personal Symbols
Les symboles personnels

The Queen

For more than five hundred years Canada has been a monarchy, with the reigning monarch as Head of State. This was affirmed at Confederation in 1867, when Queen Victoria became the first Sovereign of the Dominion of Canada, and has been re-affirmed many times since, notably in the *Constitution Act, 1982*. Other monarchs of Canada have been: King Edward VII (1901-1910), King George V (1910-1936), King Edward VIII (1936), King George VI (1936-1952), and Queen Elizabeth II (1952 to present).

Her Majesty Queen Elizabeth II became Sovereign on February 6, 1952, which is called "Accession Day." She was officially proclaimed Queen of Canada in Ottawa in February 1953 and crowned in the historic Coronation ceremony in Westminster Abbey, London, England, on June 2, 1953. Thus 2002-2003 marks fifty years of the reign of Queen Elizabeth - her Golden Jubilee. The Sovereign's official birthday in Canada is celebrated on Victoria Day in May. Queen Elizabeth is also Head of the Commonwealth, a free, multicultural association of 54 countries around the world.

In this portrait, Her Majesty is seen wearing the insignia of the Order of Canada and the Order of Military Merit, of which she is Sovereign. In our constitutional monarchy, the Queen is "fount of honours," that is, she is the

La Reine

Depuis plus d'un demi-millénaire, le Canada est une monarchie, et un Souverain est le chef d'État. Cette réalité historique, établie lors de la Confédération en 1867 alors que Sa Majesté la reine Victoria est devenue la première Souveraine du Dominion du Canada, a été confirmée plusieurs fois depuis, notamment dans la *Loi constitutionnelle* de 1982. Après la reine Victoria, les autres monarques ont été le roi Édouard VII (1901-1910), le roi Georges V (1910-1936), le roi Édouard VIII (1936), le roi Georges VI (1936-1952) et la reine Élisabeth II (1952 jusqu'à aujourd'hui).

Sa Majesté la reine Élisabeth II est devenue la Souveraine le 6 février 1952, journée de son accession au trône. Elle a été officiellement proclamée Reine du Canada à Ottawa en février 1953 et elle a été couronnée le 2 juin 1953 lors d'une cérémonie séculaire à l'abbaye de Westminster, à Londres en Angleterre. En 2002-2003, la reine Élisabeth célèbre donc son Jubilé d'or, le cinquantième anniversaire de son accession au trône. Au Canada, l'anniversaire de la Souveraine est officiellement célébré le Jour de la reine Victoria, en mai. La reine Élisabeth est aussi le chef du Commonwealth, une association libre et multiculturelle regroupant 54 nations de toutes les régions du globe.

ultimate source of official recognition of our citizens and approves the establishment of national orders, decorations and medals.

The Crown

When she ascended to the Throne in 1952, Queen Elizabeth adopted a heraldic representation of the Crown closely resembling the St. Edward's Crown, which was used for her coronation. The St. Edward's Crown, symbolizing the monarch, is found in the coats of arms of Canada and Saskatchewan and those of New Brunswick, Manitoba, British Columbia, Alberta and Nunavut Territory. It is also part of the emblems and flags of the Governor General and most of the Lieutenant Governors

The Royal Cypher

The Royal Cypher is the Queen's monogram (Elizabeth II Regina) below a Crown. It is used in the insignia of orders, decorations and medals and on various badges.

Sur le portrait, Sa Majesté porte les insignes de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du Mérite militaire, dont elle est la Souveraine. Notre monarchie constitutionnelle considère la Reine comme la « source des distinctions,» c'est-à-dire qu'elle constitue la source ultime de toute reconnaissance officielle accordée aux citoyens et qu'elle doit approuver l'institution des ordres, des décorations et des médailles nationaux.

La Couronne

Lors de son accession au trône en 1952, la Reine a adopté une représentation héraldique de la couronne rappelant de près la couronne de saint Édouard qui allait plus tard servir lors de la cérémonie de son couronnement. La couronne de saint Édouard, symbolisant le monarque, figure sur les armoiries du Canada et de la Saskatchewan, ainsi que sur celles du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du territoire du Nunavut. Elle figure également sur les emblèmes et les drapeaux du gouverneur général et de la plupart des lieutenants-gouverneurs.

Le Chiffre royal

Le Chiffre royal est le monogramme de la Reine – Élisabeth II Regina – surmonté d'une couronne. On l'applique aux emblèmes des ordres, des décorations et des médailles, ainsi que sur différents insignes.

EIIR

The Lieutenant Governor

In Canada's federal state, the Sovereign is represented by the Governor General for purposes of federal jurisdiction and the Lieutenant Governors for provincial jurisdiction. The Lieutenant Governor carries out the Queen's functions as Head of State in the province: he or she summons and prorogues the Legislative Assembly, formally names the Premier and presides at the swearing-in of Cabinet Ministers, reads the Speech from the Throne at the Opening of the Legislature, gives Royal Assent to legislation, signs orders-in-council, proclamations and warrants, and plays an important non-partisan symbolic role for the people of the province - for example in presenting honours of the Crown.

The Honourable Lynda M. Haverstock, S.O.M.

Lynda Maureen Haverstock was installed as Saskatchewan's nineteenth Lieutenant Governor at a ceremony in the Legislative Chamber in Regina on February 21, 2000. Patron of a large number of organizations, Dr. Haverstock travels widely in the province to visit schools, municipalities, First Nations and organizations, and to speak about citizenship and other issues of importance to the public. As Chancellor of the Saskatchewan Order of Merit, she invests recipients of the Order and presents the Saskatchewan Volunteer Medal.

Le lieutenant-gouverneur

Dans le système fédératif canadien, le gouverneur général est le représentant du Souverain sur la scène nationale, tandis que le lieutenant-gouverneur remplit, pour la compétence provinciale, les fonctions de la Reine à titre de chef d'État: il convoque, proroge et dissout l'Assemblée législative, il nomme le premier ministre et préside à la prestation de serment des ministres, il procède à la lecture du Discours du trône lors de l'ouverture d'une Législature, il accorde la sanction royale aux lois et il signe les décrets, les proclamations et les mandats. Par dessus tout, il joue un important rôle symbolique, neutre et impartial, pour tous les citoyens de la province – par exemple en présentant de sa main les distinctions accordées par la Couronne.

L'honorable Lynda M. Haverstock, S.O.M.

Lynda Maureen Haverstock est devenue la dix-neuvième lieutenante-gouverneure de la Saskatchewan lors d'une cérémonie de prise de serment tenue dans la Chambre de l'Assemblée à Regina le 21 février 2000. Accordant son patronage d'honneur à un grand nombre d'organismes, Mme Haverstock se rend dans tous les coins de la province afin de promouvoir les valeurs civiques par ses interventions auprès des écoliers, des collectivités municipales, des Premières Nations et de divers organismes, et d'engager le

Originally from Swift Current, Dr. Haverstock has been a clinical psychologist and educator, with expertise in farm stress. She earned her doctorate in clinical psychology at the University of Saskatchewan and has taught university in Saskatchewan and New Brunswick. She established innovative programs for adolescents and students with disabilities.
In 1989, Dr. Haverstock became the first female leader of a political party in Saskatchewan. She served as a Member of the Legislative Assembly for Saskatoon from 1991 to 1999.

In the picture on page 12, the Lieutenant Governor is wearing the Collar of the Chancellor of the Saskatchewan Order of Merit.

Emblem of the Lieutenant Governor

Following a standard design for most Canadian provinces, the emblem of the Lieutenant Governor, also used on the vice-regal flag, displays the shield of arms of the Province surmounted by the St. Edward's Crown and surrounded by ten maple leaves representing the ten provinces, on a royal blue background. This symbolizes the Lieutenant Governor's status as the direct representative of the Sovereign in the province. Saskatchewan's vice-regal flag was inaugurated on September 4, 1980.

dialogue sur des questions importantes pour le grand public. À titre de Chancelière de l'Ordre du Mérite de la Saskatchewan, elle est chargée de l'investiture des nouveaux membres de l'Ordre et de la présentation officielle de la Médaille du Bénévolat de la Saskatchewan aux personnes méritantes.

Née à Swift Current, Mme Haverstock s'est spécialisée à titre de psychologue clinique et d'éducatrice dans le domaine du stress en milieu agricole. Détentrice d'un doctorat en psychologie clinique de l'Université de la Saskatchewan, elle a enseigné dans cette institution et au Nouveau-Brunswick, en plus de lancer des programmes novateurs à l'intention des adolescents et des étudiants qui ont des limites fonctionnelles. En 1989, elle est devenue la première femme à prendre la tête d'un parti politique en Saskatchewan, siégeant ensuite comme députée de Saskatoon à l'Assemblée législative de 1991 à 1999.

Sur la photo à la page 12, la lieutenante-gouverneure porte le collier de Chancelière de l'Ordre du Mérite de la Saskatchewan.

L'emblème du lieutenant-gouverneur

Se conformant au modèle adopté par la plupart des provinces, l'emblème du lieutenant-gouverneur, qui sert aussi de drapeau vice-royal, est chargé de l'écu de la province, surmonté de la couronne

Lieutenant Governors of Saskatchewan
Lieutenants-gouverneurs de la Saskatchewan

1905 - 1910	Hon. Amédée E. Forget
1910 - 1915	Hon. George W. Brown
1915 - 1921	Hon. Sir Richard Lake
1921 - 1931	Hon. Henry W. Newlands
1931 - 1936	Hon. Hugh E. Munroe
1936 - 1945	Hon. Archibald P. McNab
1945	Hon. Thomas Miller
1945 - 1948	Hon. Reginald J.M. Parker
1948 - 1951	Hon. John M. Uhrich
1951 - 1958	Hon. William J. Patterson
1958 - 1963	Hon. Frank L. Bastedo
1963 - 1970	Hon. Robert L. Hanbidge
1970 - 1976	Hon. Dr. Stephen Worobetz, O.C., S.O.M., M.C.
1976 - 1977	Hon. George Porteous
1977 - 1983	Hon. C. Irwin McIntosh
1983 - 1988	Hon. Frederick W. Johnson, O.C., S.O.M., Q.C.
1988 - 1994	Hon. Sylvia O. Fedoruk, O.C., S.O.M.
1994 - 2000	Hon. John E.N. Wiebe
2000 - present 2000 - aujourd'hui	Hon. Lynda M. Haverstock, S.O.M.

de saint Édouard et entouré d'une guirlande de dix feuilles d'érable d'or stylisées représentant les provinces canadiennes, sur un fond bleu royal. Il symbolise la dignité du lieutenant-gouverneur en tant que représentant direct du Souverain à la tête de la province. Le drapeau vice-royal a été déployé pour la première fois le 4 septembre 1980.

Table of Precedence

A table of precedence shows the ranking of senior public figures in a jurisdiction. Canada and each of the provinces and territories have their own tables of precedence. Following is a partial table of precedence for the Province of Saskatchewan, showing the Crown and senior members of the executive, judicial and legislative branches of government.

The Queen
The Lieutenant Governor
The Premier
The Chief Justice of Saskatchewan
The Speaker of the Legislative Assembly
Members of Cabinet
The Leader of the Opposition
The Chief Justice of the Court of Queen's Bench

Tableau de la préséance

Un tableau de la préséance établit le rang protocolaire précis des personnages officiels importants dans une compétence donnée. Ainsi, le Canada, les provinces et les territoires ont chacun créé leur propre liste de préséance. Un extrait de cette liste pour la province de la Saskatchewan figure ci-après, indiquant le rang de la Couronne ainsi que des membres importants des trois branches du gouvernement, l'exécutif, le judiciaire et le législatif.

La reine
Le lieutenant-gouverneur
Le premier ministre
Le juge en chef de la Saskatchewan
Le président de l'Assemblée législative
Les membres du Cabinet
Le chef de l'Opposition officielle
Le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine

Heraldic Symbols
Les symboles héraldiques

Coat of Arms

The Saskatchewan coat of arms is based on the original shield of arms granted by Royal Warrant of King Edward VII in 1906. The shield displays a red lion, a traditional royal symbol, on a horizontal gold band and three gold wheat sheaves on a green background, representing Saskatchewan's agriculture and resources. In 1986 Queen Elizabeth II granted a Royal Warrant augmenting the shield into a full coat of arms or "armorial bearings."

The crest above the shield of arms displays the golden helmet of sovereignty, signifying Saskatchewan's co-sovereign status as a province in Confederation; and a beaver, Canada's national animal, holding a western red lily, the Province's floral emblem. The Crown represents the Canadian monarchy and the direct link with the Sovereign through the Lieutenant Governor. The decorative wreath and mantling surrounding the helmet are in Canada's national colours, red and white. The supporters on either side of the shield are a royal lion and a white-tailed deer, the provincial animal emblem of Saskatchewan. They wear collars of Prairie Indian beadwork and badges in the form of the stylized lily of the Saskatchewan Order of Merit. The badge on the lion displays Canada's emblem, the maple leaf, while that on the deer displays the western red lily.

Les armoiries

Les armoiries de la Saskatchewan s'inspirent de l'écu accordé par brevet royal du roi Édouard VII en 1906. L'écu est chargé d'un lion – symbole traditionnel de la royauté – de couleur rouge sur fond or, et de trois gerbes de blé d'or sur fond vert qui symbolisent l'agriculture et les richesses naturelles de la province. En 1986, la reine Élisabeth II a signé un brevet royal autorisant des augmentations à l'écu afin de créer les armoiries de la province.

Le heaume d'or qui surmonte l'écu rappelle la co-souveraineté qui revient à la Saskatchewan au sein de la Confédération. Sur le heaume se tient un castor, notre animal national, tenant dans sa patte un lys rouge orangé, l'emblème floral de la province. La couronne est le symbole du système monarchique canadien et elle représente le lien direct qui nous unit à la Souveraine, par le lieutenant-gouverneur. Le heaume est drapé de lambrequins blancs et rouges, les couleurs nationales du Canada. Les supports de part et d'autre de l'écu sont le lion royal et le cerf de Virginie, l'animal emblématique de la province. Ils portent tous deux en collier des broderies perlées des Amérindiens des Plaines, auxquelles pendent des écussons de la forme du lys stylisé de l'Ordre du Mérite de la Saskatchewan.

Below the shield is the Province's motto, *Multis E Gentibus Vires*, Latin for *From Many Peoples Strength*, which expresses the ethnic diversity of Saskatchewan's population. The base is formed of western red lilies.

The coat of arms may be used by:

- *The Executive Branch of government:* the Premier and Cabinet Ministers.
- *The Judicial Branch:* the Court of Appeal, Court of Queen's Bench, and Provincial Court.
- *The Legislative Branch:* the Speaker, the Leader of the Opposition, and the Members and Officers of the Legislative Assembly; and Offices reporting to the Legislative Assembly: the Provincial Auditor, the Chief Electoral Officer, the Ombudsman, the Children's Advocate, the Conflict of Interest Commissioner and the Information and Privacy Commissioner.

The coat of arms is also used on proclamations, certificates, invitations and programmes, and for other formal purposes.

L'écusson du lion est chargé d'une feuille d'érable, l'emblème du Canada, et celui du cerf, d'un lys rouge orangé.

Sous l'écu figure la devise de la province, *Multis E Gentibus Vires*, qui veut dire « Nos origines multiples, notre force » en latin, et qui rappelle la grande diversité ethnique de la population de la Saskatchewan. Des lys rouge orangé forment la base des armoiries.

L'utilisation des armoiries est réservée aux personnes et organismes suivants:

- *l'exécutif:* le Premier ministre et les ministres du Cabinet.
- *le judiciaire:* La Cour d'Appel, la Cour du Banc de la Reine, et la Cour provinciale.
- *le législatif:* le président de l'Assemblée législative, le chef de l'Opposition, les députés et les fonctionnaires de l'Assemblée, ainsi que les fonctionnaires directement responsables devant l'Assemblée, dont le vérificateur provincial, le directeur général des élections, le protecteur du citoyen, le protecteur des enfants, le commissaire aux conflits d'intérêt et le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée.

Les armoiries figurent aussi sur les proclamations, les certificats, les invitations et les programmes, et elles sont utilisées à d'autres fins officielles.

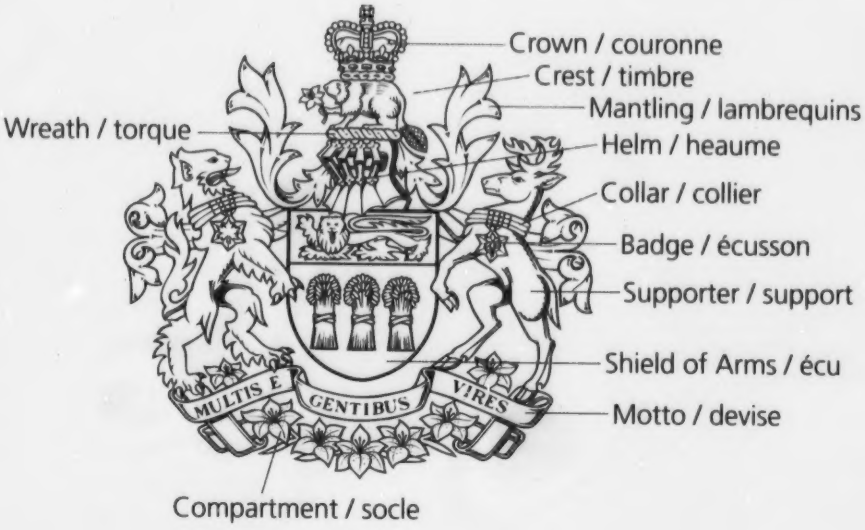
Crown / couronne
Crest / timbre
Mantling / lambrequins
Wreath / torque
Helm / heaume
Collar / collier
Badge / écusson
Supporter / support
Shield of Arms / écu
MULTIS E GENTIBUS VIRES
Motto / devise
Compartment / socle

Shield of Arms

By a Royal Warrant on August 25, 1906, King Edward VII granted Saskatchewan's first emblem: the shield of arms, which is now at the centre of the coat of arms granted by the Queen in 1986. The shield of arms is the emblem used by the Saskatchewan Archives Board, and by the Courts and some government departments for seals and certificates. It is also found in the badge of the Saskatchewan Curling Association in recognition of the status of curling as the official sport of the Province.

Honours and Royal Visits

The shield of arms surmounted by the St. Edward's Crown is the emblem used for the provincial honours and awards program and for royal visits.

Peace Officers Badge

The shield of arms with a wreath of western red lilies and surmounted by the St. Edward's Crown is the emblem on the uniforms and vehicles of public servants with powers of peace officers: Highway Traffic Board officers, Corrections workers, conservation officers and agricultural inspectors.

L'écu

Le 25 août 1906, le roi Édouard VII a signé un brevet royal attribuant à la Saskatchewan son premier emblème, un écu, qui figure maintenant en plein centre des armoiries octroyées par la Reine en 1986. L'écu sert d'emblème aux Archives de la Saskatchewan. Il figure aussi sur les sceaux et les certificats utilisés par les tribunaux provinciaux et par quelques ministères, ainsi que sur l'écusson de l'Association du curling de la Saskatchewan pour marquer que le curling est le sport officiel de la province.

Distinctions honorifiques et visites royales

L'écu surmonté de la couronne de saint Édouard forme l'emblème dont on se sert dans le cadre du programme provincial de prix et de distinctions honorifiques, ainsi qu'à l'occasion des visites royales.

Insignes des agents de la paix

L'écu entouré d'une guirlande de lys rouge orangé et surmonté de la couronne de saint Édouard est l'emblème arboré sur les uniformes et les véhicules des fonctionnaires possédant les pouvoirs d'un agent de la paix, comme les agents du Conseil routier (Highway Traffic Board), les employés des prisons, les agents de la conservation de l'environnement ainsi que les inspecteurs agricoles.

Flag of Saskatchewan

The flag of Saskatchewan was adopted in 1969. The upper half is green, representing the northern forested areas of the province; the lower half is gold, representing the southern grain areas. The shield of arms of Saskatchewan is in the upper quarter near the staff and the provincial floral emblem, the western red lily, is in the fly half of the flag.

Wheat Sheaf Symbol

The stylized wheat sheaf was adopted in 1977 as the basic symbol of the Province's visual identity program. It is used to identify government programs and organizations except where provision is made for the coat of arms or shield of arms. The free-flowing design, adapted from the wheat sheaves on the shield of arms, expresses the growth of the province and the vitality of its people.

Le drapeau de la Saskatchewan

Le drapeau de la Saskatchewan a été officiellement adopté en 1969. Le vert de la moitié supérieure représente les grandes forêts du Nord, et le segment doré rappelle les terres agricoles du Sud. L'écu de la province occupe le premier quartier, près de la hampe, et l'emblème floral, le lys rouge orangé, est posé verticalement sur le battant.

La gerbe de blé

La gerbe de blé stylisée constitue, depuis 1977, l'élément clé du programme d'identité visuelle de la province. Elle identifie les programmes et les organismes provinciaux sauf dans les cas où l'usage de l'écu ou des armoiries a été prévu. Inspirée des gerbes de blé posées sur l'écu, ses lignes fluides sont l'expression de l'élan et de la croissance de la province ainsi que de la vitalité de sa population.

Saskatchewan District Tartan

Registered with the Court of Lord Lyon King of Arms in 1961, the Saskatchewan District Tartan is a two-block tartan with seven different shades: gold to represent prairie wheat, brown for summerfallow, green for the forests, yellow for canola and sunflower, red for the western red lily, white for snow, and black for coal and oil.

Saskatchewan Dress Tartan

The Saskatchewan Dress Tartan was introduced in 1997 for competitive highland dancers on the occasion of the Canadian Interprovincial Highland Dancing Championships held that year in Regina. It is a variant of the Saskatchewan District Tartan, with the off-white line of the original tartan becoming the background colour of the dress version.

Le tartan territorial de la Saskatchewan

Le tartan territorial de la Saskatchewan enregistré en 1961 à la Cour de Lord Lyon, roi d'armes d'Écosse, suit un motif à double carreau et incorpore sept couleurs: l'or pour le blé des prairies, le brun pour les jachères, le vert pour les forêts, le jaune pour le colza et le tournesol, le rouge pour le lys rouge orangé, le blanc pour la neige, et le noir pour le pétrole et le charbon.

Le tartan vestimentaire de la Saskatchewan

Le tartan vestimentaire de la Saskatchewan a été porté pour la première fois par des concurrents aux Championnats interprovinciaux canadiens de danse écossaise tenus à Regina en 1997. Son motif est une variante de celui du tartan territorial, dont le blanc cassé d'une des lignes forme la couleur de fond du nouveau tartan.

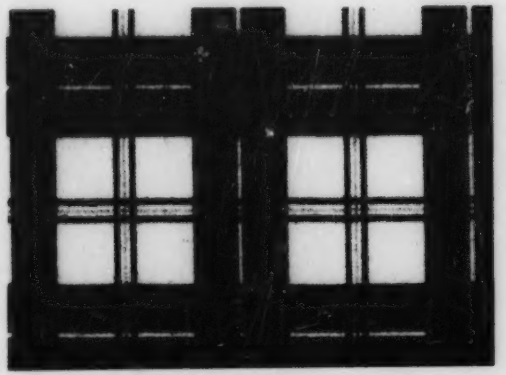

Emblems From Nature

Les emblèmes naturels

Floral Emblem: the Western Red Lily

The provincial floral emblem, selected in 1941, is the western red lily, known botanically as *Lilium philadelphicum* L. var. *andinum*. It grows in moist meadows and semi-wooded areas and stands out brilliantly with its flaming red blossoms against a natural green background. The western red lily is a protected species.

Bird Emblem: the Sharp-Tailed Grouse

The sharp-tailed grouse *(Pedioecetes phasianellus jamesi)* was selected as the Province's bird emblem in 1945. It is one of Saskatchewan's most popular game birds.

Tree Emblem: the White Birch

The white birch *(Betula papyrifera)* was adopted as the official tree of the Province in 1988. A fast-growing deciduous hardwood tree, the white birch is a frequently planted ornamental species, easily recognized by its chalk-white papery bark.

La fleur emblématique: le lys rouge orangé

L'emblème floral de la province, choisi en 1941, est le lys rouge orangé, dont le nom botanique est *Lilium philadelphicum* L. var. *andinum*. Le rouge orangé flamboyant de ses fleurs tranche sur le vert des prés humides et des boisés ouverts où il pousse. C'est aujourd'hui une espèce protégée.

L'oiseau emblématique: la gélinotte à queue fine

La gélinotte à queue fine (*Pedioecetes phasianellus jamesi*) est devenue l'emblème aviaire de la province en 1945. C'est aussi un gibier à plumes de prédilection pour les chasseurs de la Saskatchewan.

L'arbre emblématique: le bouleau à papier

Le bouleau à papier (*Betula papyrifera*), ou « bouleau blanc,» est officiellement devenu l'arbre emblématique de la Saskatchewan en 1988. Un feuillu à croissance rapide que l'on reconnaît facilement à son écorce blanchâtre se détachant en larges feuillets, le bouleau à papier est aussi cultivé comme espèce ornementale.

Mineral Emblem: Potash (Sylvite)

Saskatchewan is the largest single potash producer in the world, accounting for about a quarter of the world's total production. Ninety-six percent of potash produced is used for agricultural fertilizer; the balance is used in the manufacture of potassium chemicals, ceramics, glassware, soaps, detergents, dyes, colour television tubes and synthetic rubber.

Sylvite is the mineral name for the chemical compound KCl, potassium chloride, commonly called potash. Potash *ore* is a mixture of sylvite, with lesser amounts of carnallite, halite and traces of hematite oxide (responsible for the characteristic pink to reddish-brown colour), and clay.

Potash was chosen as the provincial mineral following a province-wide competition open to grade eight school students, and was announced by the Minister of Energy and Mines in February 1996. It was made the official mineral emblem in 1997.

Le minéral emblématique: la potasse (sylvite)

La Saskatchewan est le plus important producteur de potasse au monde, totalisant à elle seule près du quart de la production mondiale. Quatre-vingt-seize pour cent de la potasse extraite est transformée en engrais agricole et le reste sert à la fabrication de dérivés chimiques de potassium, de diverses céramiques, du verre, du savon et des détergents, des teintures, des tubes cathodiques pour téléviseurs et du caoutchouc synthétique.

La sylvite est le nom donné au composé chimique KCl, le chlorure de potassium, qu'on appelle communément la « potasse ». Le *minerai* de potasse est un mélange de sylvite, de petites quantités de carnallite et de sel gemme, et de traces d'hématite – qui donne à la potasse sa teinte caractéristique qui va du rose au rouge-brun – et de glaise.

L'emblème minéral de la province a été choisi par les élèves de la 8e année lors d'un grand concours provincial et le ministre de l'Énergie et des Mines a rendu public le résultat en février 1996. La potasse est officiellement devenue le minéral emblématique de la province en 1997.

Grass Emblem: Needle-and-Thread Grass

The provincial grass emblem was selected by a coalition of environmental, wildlife and agricultural organizations through the Prairie Conservation Action Plan, seeking to sustain the native prairie ecosystem in a healthy state. Needle-and-thread grass *(Hesperostipa comata)* was chosen because it is the dominant grass of Saskatchewan's mixed grassland eco-region and is also common in the moist mixed grassland and aspen parkland eco-regions.

As the name implies, needle-and-thread grass resembles a threaded needle: a sharp, needle-like seed sits at the end of a long, thin awn which, when dried, turns curly. The species name "comata" is derived from the Latin word "coma," which means "head of hair." Needle-and-thread is a protein-rich grass producing high energy seeds favoured by small mammals and provides important forage for cattle. Its deep and fibrous root system contributes to drought resistance and an ability to hold soil.

Needle-and-thread grass was officially adopted as the provincial grass emblem in 2001.

L'herbe emblématique: la stipe comateuse

Dans le cadre d'un Plan d'action pour la conservation de la prairie, dont le but est de préserver la biodiversité et la santé de la prairie naturelle, une coalition d'organismes des secteurs de l'environnement, de la faune et de l'agriculture a choisi la stipe comateuse (*Hesperostipa comata*) comme herbe emblématique de la province. Cette plante, souvent aussi appelée « stipe chevelue », méritait bien d'être sélectionnée, car elle constitue l'herbe dominante de l'écorégion de la prairie mixte en Saskatchewan et qu'elle est aussi répandue dans les écorégions de la prairie mixte humide et de la tremblaie-parc.

Son appellation anglaise – needle-and-thread grass – lui vient du fait qu'elle ressemble à une aiguille enfilée: sa graine, de forme effilée, se dresse au bout d'une longue tige mince qui, en séchant, s'enroule sur elle-même. Son nom scientifique *comata* vient du latin coma, qui veut dire « longue chevelure ». C'est une herbe riche en protéines, importante pour le bétail au pâturage, et dont de nombreux petits mammifères affectionnent les graines, riches en énergie. Enfin, son système de racines fibreuses plonge profondément dans le sol et lui permet de mieux résister à la sécheresse et de stabiliser le sol.

La stipe comateuse est devenue l'herbe emblématique de la Saskatchewan en 2001.

Animal Emblem: the White-Tailed Deer

The white-tailed deer, *Odocoileus virginianus*, is one of Saskatchewan's most popular game animals, found throughout much of the province. Deer farming is also an important part of the province's expanding livestock industry, contributing to agricultural diversification and the rural economy.

The white-tailed deer first appeared in Saskatchewan emblems as an element of the armorial bearings proclaimed in 1986. It was adopted as the official animal emblem in 2001.

L'animal emblématique: le cerf de Virginie

Le cerf de Virginie, *Odocoileus virginianus*, plus souvent appelé « chevreuil », habite à peu près toutes les régions de la province, où il est encore pour la plupart des chasseurs le gros gibier de prédilection. Les fermes d'élevage de cerfs contribuent aussi à l'essor de l'industrie de l'élevage, en vue de la diversification de l'agriculture et du développement de l'économie rurale.

Le cerf de Virginie est tout d'abord devenu l'un des emblèmes de la province en 1986, alors qu'il fut choisi comme support sur les armoiries. Il est ensuite devenu l'animal emblématique de la province en 2001.

Provincial Sport

Le sport provincial

Curling

Curling has been played in what is now Saskatchewan since the 1880s. The predecessor of the Saskatchewan Curling Association was established in 1904, the year before Saskatchewan became a province. Curling is one of the most popular winter sports in the province, appealing to people of all ages and ethnic backgrounds, urban and rural, and involving thousands of volunteers. Curling rinks are the centre of activity in numerous small communities.

Saskatchewan has been home to some of the best curlers in the world, including winners of Canadian championships, world championships, the first women's world championships and the first Olympic gold medal in curling. In recognition of the significance of curling for Saskatchewan and the international contribution of Saskatchewan curlers to the sport, the Legislature adopted curling as the Province's official sport in 2001 by an amendment to *The Provincial Emblems and Honours Act*. The status of official sport entitles the Saskatchewan Curling Association to use the provincial shield of arms on its emblems.

Le curling

On a commencé à pratiquer le curling dans le territoire qui forme aujourd'hui la Saskatchewan durant les années 1880. L'association qui a précédé la Saskatchewan Curling Association actuelle a été fondée dès 1904, soit un an avant que la Saskatchewan devienne une province. Le curling demeure l'un des sports d'hiver les plus populaires de la province. Il attire des joueurs de tout âge et de tous les groupes ethniques, et des milliers de bénévoles contribuent à son succès, dans les villes autant que dans les campagnes. Là, les installations de curling sont au coeur même de l'activité hivernale dans de nombreux villages.

Plusieurs des meilleurs joueurs de curling du monde sont originaires de la Saskatchewan, remportant plusieurs championnats canadiens, des championnats du monde, les premiers championnats mondiaux féminins ainsi que la première médaille d'or aux Olympiques. En reconnaissance de l'importance du curling dans la province et de la contribution des joueurs de la Saskatchewan sur la scène sportive internationale, l'Assemblée législative a modifié la *Provincial Emblems and Honours Act* en 2001 pour faire du curling le sport officiel de la province. Ce statut accorde à la Saskatchewan Curling Association le droit d'arborer l'écu provincial sur ses emblèmes officiels.

Instruments of Sovereignty

Les instruments de la souveraineté

The Great Seal of Saskatchewan

The Great Seal is one of the oldest symbols of sovereignty, dating back to mediaeval times; it signifies the power and authority of the Crown flowing from the Sovereign to our parliamentary government.

The first Great Seal of Saskatchewan was authorized in November 1906. It showed the shield of arms granted by King Edward VII and the legend *The Great Seal of the Province of Saskatchewan*. It was in continuous use for eighty-five years until its replacement in 1991 and is now on display in the Legislative Building.

A new Great Seal was designed and brought into use on November 1, 1991. In the centre of the seal is the complete coat of arms of the Province. Surrounding the coat of arms is the legend *Elizabeth II. Queen of Canada. The Great Seal of the Province of Saskatchewan.*

The Great Seal is entrusted by the Lieutenant Governor to the custody of the Provincial Secretary. It is imprinted on proclamations, letters patent, the certificates of the Saskatchewan Order of Merit, and other significant state documents signed by the Lieutenant Governor in the name of the Sovereign.

Le Grand sceau de la Saskatchewan

Le « Grand sceau » est l'un des plus anciens symboles de souveraineté, car son usage remonte au Moyen Âge. Il est symbole du pouvoir et de l'autorité suprême de la Couronne, conférés par le Souverain aux parlements.

Le premier Grand sceau de la Saskatchewan, autorisé en novembre 1906, portait l'écu accordé par le roi Édouard VII et l'inscription anglaise *The Great Seal of the Province of Saskatchewan*. Il a servi pendant les 85 années suivantes avant d'être remplacé en 1991; il est aujourd'hui exposé en permanence au Palais législatif.

On a créé un nouveau Grand sceau, dont l'usage est entré en vigueur le 1er novembre 1991. Les armoiries de la province figurent au centre du sceau, entourées d'un ruban portant l'inscription anglaise *Elizabeth II. Queen of Canada. The Great Seal of the Province of Saskatchewan.*

Le lieutenant-gouverneur en fonction confie au Secrétaire provincial la garde du Grand sceau. L'empreinte du Grand sceau est apposée sur les proclamations, les lettres patentes, les certificats de l'Ordre du Mérite de la Saskatchewan et les autres documents officiels importants signés par le lieutenant-gouverneur au nom du Souverain.

THE · GREAT · SEAL · OF · THE
PROVINCE · OF · SASKATCHEWAN
MULTIS E GENTIBUS VIRES

The Mace of the Legislative Assembly

The mace is traditionally the symbol of authority of the Legislative Assembly and, through the Assembly, the authority of the Speaker. Carried into the Assembly by the Sergeant-at-Arms at the opening of each daily session, it remains there as long as the Speaker is in the chair.

Maces were originally used as weapons in mediaeval times by sergeants-at-arms (royal bodyguards). Gradually they took on a ceremonial role and with the addition of the Royal Seal became a symbol of authority.

Saskatchewan's mace was acquired in 1906. Surmounted by the Crown, it is gold-plated, 1.2 metres in length, and weighs 16 kilograms. It bears the Royal Coat of Arms and motto *Honi soit qui mal y pense* ("Evil be to him who evil thinks"), and the motto from Canada's coat of arms, *A mari usque ad mare* ("From sea to sea").

La masse de l'Assemblée législative

La masse est le symbole traditionnel de l'autorité de l'Assemblée législative et, par le fait même, de celle qu'exerce son président. C'est le « sergent d'armes » qui la porte jusque dans l'Assemblée au début de chaque journée de séance, où elle demeure tant que le président occupe son fauteuil.

La masse était à l'origine une arme de combat médiévale, utilisée par les gardes personnels du roi, les « sergents d'armes ». Elle a acquis au cours des âges un rôle purement cérémoniel et, avec l'apposition du Sceau royal, elle est devenue un symbole de l'autorité.

La masse a été présentée à l'Assemblée de la Saskatchewan en 1906. Surmontée d'une couronne et plaquée d'or, elle mesure 1,2 mètre de longueur et pèse 16 kilogrammes. Elle porte les armoiries royales et la devise de la royauté – *Honi soit qui mal y pense* – ainsi que la devise qui figure sur les armoiries du Canada – *A mari usque ad mare* – « d'un océan à l'autre ».

Symbolic Buildings
Les édifices symboliques

The Legislative Building

Some History

Following Saskatchewan's creation as a province of Canada in 1905, the Legislative Assembly first met in the Territorial Building on Dewdney Avenue in Regina where the Assembly of the Northwest Territories had been located. In 1908 construction began on the Legislative Building, designed by Montreal architects E. & W.S. Maxwell, winners of a national competition.

The cornerstone was laid by His Excellency Earl Grey, Governor General of Canada, on October 4, 1909. His Royal Highness The Duke of Connaught, Governor General of Canada and a son of Queen Victoria, officially opened the building on October 12, 1912. Her Majesty Queen Elizabeth II marked the seventy-fifth anniversary of the Legislative Building in October 1987 with an address to the Assembly and unveiling of a commemorative plaque. In April 2001, His Royal Highness The Prince of Wales officially opened The Prince of Wales Entrance, making the Legislative Building fully accessible.

Le Palais législatif

Bref historique

Lors de la création de la province de la Saskatchewan en 1905, l'Assemblée législative s'est d'abord réunie dans le Territorial Building situé avenue Dewdney à Regina. C'est là qu'avait délibéré avant elle l'Assemblée des Territoires du Nord-Ouest. Le cabinet d'architectes montréalais E. & W.S. Maxwell, choisi au terme d'un concours national, a dressé les plans du Palais législatif et les travaux de construction ont débuté en 1908.

Le gouverneur général du Canada, Son Excellence le comte Grey, posa la pierre angulaire le 4 octobre 1909. Puis, Son Altesse Royale le duc de Connaught, nouveau gouverneur général et fils de la reine Victoria, présida à l'inauguration du Palais législatif le 12 octobre 1912. À l'occasion du soixante-quinzième anniversaire du Palais législatif, la reine Élisabeth II s'est adressée à l'Assemblée et a dévoilé une plaque commémorative en octobre 1987. Enfin, en avril 2001, Son Altesse Royale le prince de Galles a inauguré la nouvelle « Entrée Prince-de-Galles », qui rend le Palais législatif entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Description

The Saskatchewan Legislative Building is a free adaptation of the English Renaissance style, with elements of the Louis XVI French style. Many aspects of the building are reminiscent of the Palace of Versailles and Les Invalides in Paris. Designed in the form of a cross, the building is approximately 165 metres in length and 84 metres in width. In the centre is a rotunda, surmounted by a 33 metre tower and dome. The building is faced with Tyndall stone from Manitoba. Thirty-four types of marble from all over the world are found in the interior decor.

The *Legislative Chamber* is a crown-shaped room panelled in finely carved oak and Irish marble. Its automated television broadcast system, first installed in 1982, has been a model for legislatures all over the world. The *Legislative Library* provides a parliamentary library service to Members of the Assembly. The Legislative Building accommodates the offices of the Premier, Cabinet Ministers, the Speaker, the Leader of the Opposition, and Members and Officers of the Legislative Assembly.

The Legislative Building is located in the 1,100 hectare Wascana Centre, one of the largest urban parks in the world.

Description

Le Palais législatif s'inspire librement du style Renaissance anglaise, auquel s'intègrent des éléments du style français Louis XVI. Il rappelle aussi, par plusieurs points, le Palais de Versailles ainsi que l'Hôtel des Invalides à Paris. En forme de croix, il mesure environ 165 mètres de longueur et 84 mètres de largeur. Une tour et une coupole de 33 mètres de hauteur surplombent la rotonde, en plein centre. Le bâtiment est paremenţé de pierre de Tyndall, extraite au Manitoba, et 34 types de marbres importés de tous les coins du monde ornent l'intérieur.

La Chambre de l'Assemblée, lambrissée de chêne finement sculpté et de marbre d'Irlande, évoque une couronne. Le système de télédiffusion automatisée, installé dès 1982, a servi de modèle à d'autres assemblées du monde entier. *La Bibliothèque de l'Assemblée législative* offre des services documentaires aux députés. Les bureaux du premier ministre, des ministres, du président de l'Assemblée, du chef de l'Opposition, des députés et des fonctionnaires parlementaires sont aussi situés au Palais législatif.

Le Palais législatif s'élève au milieu du Centre Wascana, l'un des plus grands parcs urbains du monde avec une superficie de 1100 hectares.

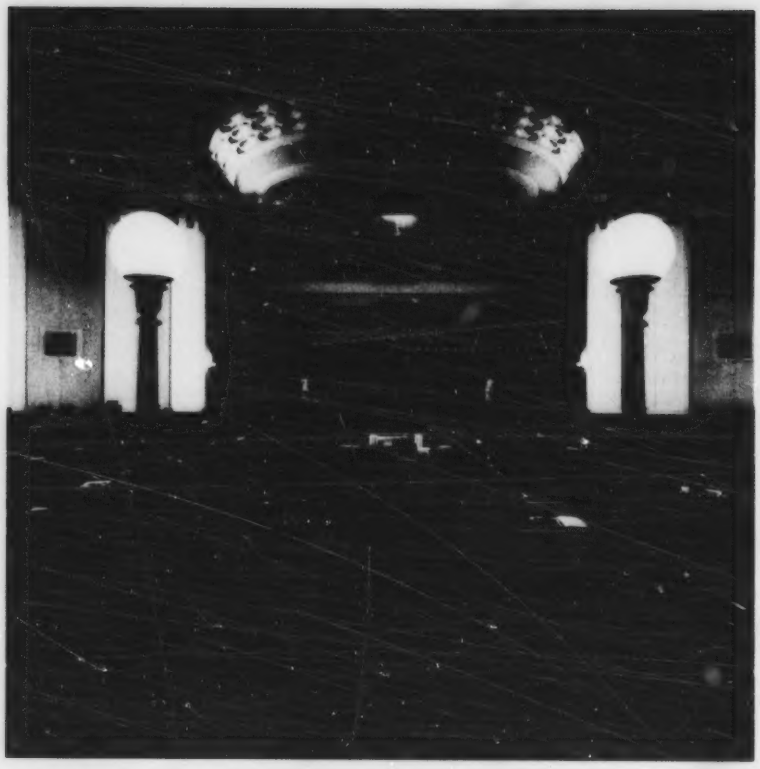

Art and Artefacts

The *Qu'Appelle Gallery* features the portraits of Saskatchewan's Lieutenant Governors. In the *Saskatchewan Gallery* are located the portraits of the Premiers and Saskatchewan's official symbols. The *Speakers' Gallery* displays the portraits of the Speakers of the Legislative Assemblies of the Northwest Territories and the Province of Saskatchewan. In the *Assiniboine Gallery* is the Edmund Morris collection of pastel drawings of First Nations leaders, completed in 1911 for the Government of Saskatchewan.

The *Athabasca Gallery* houses the photographs and citations of the Members of the Saskatchewan Order of Merit; the names of the recipients of the Saskatchewan Volunteer Medal; and the Register of Orders and Decorations, listing Saskatchewan recipients of national and provincial honours.

Adjacent is the *Northwest Mounted Police Gallery* of eight historic paintings done by Richard Lindemere in 1933; located in Fort Battleford from 1948 to 1993, they were re-installed in the Legislative Building in 1995 for the Province's 90th anniversary. The *Cumberland Gallery*, opened by the Prince of Wales in 2001, displays art work from both established and emerging Saskatchewan artists. The *Churchill and Souris Galleries* display

Oeuvres d'art et objets culturels

Les portraits des lieutenants-gouverneurs de la Saskatchewan sont exposés dans la *Galerie Qu'Appelle*. Ceux des premiers ministres, ainsi que les symboles officiels de la province, se trouvent dans la *Galerie Saskatchewan*. Dans la *Galerie des présidents de l'Assemblée*, on découvre les portraits des présidents de l'ancienne Assemblée des Territoires du Nord-Ouest et de l'Assemblée législative de la Saskatchewan. La collection de pastels représentant les chefs des Premières Nations, que le peintre Edmund Morris avait terminée en 1911 à la demande du gouvernement provincial, est conservée dans la *Galerie Assiniboine*.

La *Galerie Athabasca* présente les photographies et les citations des membres de l'Ordre du Mérite de la Saskatchewan et les noms des récipiendaires de la Médaille du Bénévolat de la Saskatchewan, ainsi que le Registre des ordres et des décorations, portant la liste de tous les Saskatchewannais et Saskatchewannaises qui ont mérité des distinctions nationales et provinciales.

Tout à côté se trouve la *Galerie de la Gendarmerie du Nord-Ouest*, comprenant huit toiles historiques peintes par Richard Lindemere en 1933; conservées au Fort Battleford de 1948 à 1993, les toiles ont été installées au

the composite photographs of the Legislative Assemblies.

In 2001, bronze busts of the first Premier, Walter Scott, and of Premier T.C. Douglas, were commissioned for the rotunda as a millennium project, and the bust of John Diefenbaker, Prime Minister of Canada from 1957 to 1963, was refurbished.

A mural above the rotunda, titled "Before the White Man Came," depicts a First Nations party hunting buffalo in the Qu'Appelle Valley. It was painted by John Lehman in 1933.

Palais législatif en 1995, lors des célébrations du 90e anniversaire de la province. La *Galerie Cumberland*, inaugurée par le prince de Galles en 2001, expose des oeuvres d'artistes professionnels et d'artistes de la relève, établis en Saskatchewan. Enfin, les *Galeries Churchill et Souris* affichent les photographies composites des députés élus à chaque Législature.

En 2001, pour marquer le millénaire, le gouvernement a passé commande du buste de bronze de Walter Scott, le premier de nos premiers ministres provinciaux, et de celui du premier ministre T.C. Douglas, pour les installer dans la rotonde. Il a aussi fait restaurer le buste de John Diefenbaker, premier ministre du Canada de 1957 à 1963.

La fresque qui orne la rotonde, peinte en 1933 par John Lehmann, s'intitule « Avant l'arrivée de l'homme blanc, » et montre un groupe d'Amérindiens chassant le bison dans la vallée Qu'Appelle.

Government House

Government House in Regina, the former residence of the lieutenant governors of the Northwest Territories from 1891 to 1905, and of the lieutenant governors of Saskatchewan from 1905 to 1945, is a provincial heritage property and a national historic site. Today it is a multipurpose facility for the Province of Saskatchewan with three main functions:

Museum depicting the late Victorian/early Edwardian era circa 1900, with period furniture and artefacts, a children's room, art displays, and interpretation by costumed guide-interpreters for school groups, organized tours and the general public.

Hospitality facility (ballroom, conservatory and kitchen) for the Lieutenant Governor and Government of Saskatchewan and for non-profit organizations, for luncheons, dinners, receptions, concerts and meetings.

The **Offices of the Lieutenant Governor of Saskatchewan,** which occupy the north wing of the building.

Government House

Le Government House ou « Hôtel du gouverneur », situé à Regina, fut la résidence des lieutenants-gouverneurs des Territoires du Nord-Ouest de 1891 à 1905, puis celle des lieutenants-gouverneurs de la Saskatchewan de 1905 à 1945. C'est aujourd'hui un site patrimonial provincial, en même temps qu'un lieu historique national; centre multifonctionnel du gouvernement de la province, il remplit un triple rôle:

Un musée qui fait revivre la fin de l'époque victorienne et le début de l'époque édouardienne, vers 1900, à l'aide de meubles et d'objets d'époque, d'exposition d'œuvres d'art, d'une salle d'activités pour les jeunes et de séances d'animation par des guides-interprètes en costume, à l'intention des écoliers, des touristes et du grand public.

Des locaux de réception (avec salle de bal, serre et cuisine) où le lieutenant-gouverneur, le gouvernement provincial et les organismes à but non-lucratif offrent des déjeuners, des banquets et des réceptions, ou organisent des concerts et des réunions.

Les **bureaux du lieutenant-gouverneur** de la Saskatchewan occupent l'aile nord de la résidence.

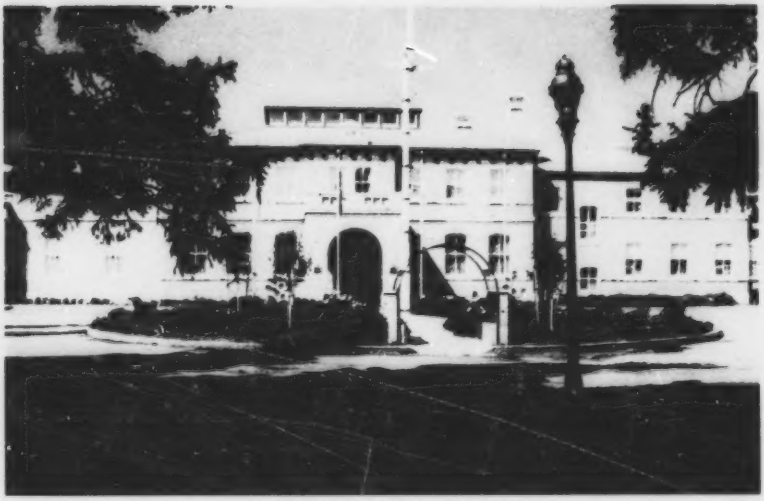

Government House, 2001

Some History

The present Government House, replacing a temporary structure, was built between 1889 and 1891 and designed by Thomas Fuller, the architect of the Parliament Buildings in Ottawa. The House served as official residence, office and entertainment facility for the lieutenant governors of the Northwest Territories. Government House was an impressive building in size, decor and facilities, designed to reflect its prestigious role; and it was for fifteen years headquarters for a vast territory covering much of present-day Manitoba, Ontario and Quebec, all of Saskatchewan and Alberta, the present Northwest Territories and Nunavut, and (until 1898) Yukon. It is therefore a unique historical treasure not only for Saskatchewan but for the people of Canada. Government House was named a national historic site in 1968.

When Saskatchewan became a province in 1905, Government House became the official residence of the lieutenant governors of Saskatchewan. In 1945 the government closed Government House and from 1946 to 1957 the property was leased to the federal Department of Veterans' Affairs as a centre for the convalescence and rehabilitation of disabled war veterans. In 1958 the provincial government resumed operation of the facility, under the name of "Saskatchewan House", as a Centre for Continuous Learning.

Bref historique

L'hôtel Government House, qui remplaçait une ancienne résidence temporaire, a été construit de 1889 à 1891, d'après les plans de Thomas Fuller, l'architecte des édifices du Parlement d'Ottawa. C'était la résidence officielle et le bureau du lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que le salon officiel où avaient lieu réceptions et banquets. L'hôtel impressionnait autant par sa majesté et la splendeur de son décor, que par la qualité de ses aménagements, conçus afin de marquer le rôle prestigieux de son occupant: ce fut en effet, pendant quinze ans, le principal centre administratif d'un immense territoire, couvrant une grande partie des provinces actuelles du Manitoba, de l'Ontario et du Québec, ainsi que l'ensemble de la Saskatchewan, de l'Alberta, des Territoires du Nord-Ouest actuels et du Nunavut, ainsi que, jusqu'en 1898, du Yukon. L'hôtel représente donc un important trésor historique non seulement pour les habitants de la Saskatchewan, mais pour l'ensemble de la population canadienne. Government House fut nommé lieu historique national en 1968.

Après l'accession de la Saskatchewan au statut de province en 1905, l'hôtel demeura la résidence officielle de son lieutenant-gouverneur. En 1945, le gouvernement décida de fermer

Government House Centennial Project / Projet du centenaire
Architects' rendering / Dessin des architectes

In 1974 the Government of Saskatchewan decided to restore the House; restoration began in 1978 and was completed by 1980, the Province's 75th anniversary year, with the museum opening in 1981. In 1984 the Offices of the Lieutenant Governor returned to the north wing of the House. In 1999, an addition was constructed incorporating barrier-free access, including an elevator, winning heritage awards for its harmonious design complementing the original building.

In 2002, a development project for Government House was announced, for completion in the Province's Centennial year, 2005. The project includes a new wing for a visitor and educational centre, coach house and offices, and restoration of the grounds to the Edwardian garden design of 1905.

Government House, qui fut alors loué, de 1946 à 1957, au ministère fédéral des Anciens combattants pour servir de centre de convalescence et de réadaptation pour les anciens combattants invalides. Puis, en 1958, l'administration provinciale reprit le contrôle de la résidence pour en faire, sous l'appellation Saskatchewan House, un Centre d'apprentissage continu.

En 1974, le gouvernement prit la décision de restaurer la résidence. Les travaux, entrepris en 1978, furent terminés à temps pour marquer le 75e anniversaire de la province en 1980. Le musée ouvrit ses portes en 1981 puis, en 1984, les bureaux du lieutenant-gouverneur furent à nouveau installés dans l'aile nord. Enfin, les travaux de construction d'une extension ont permis l'installation, en 1999, d'une entrée accessible aux personnes à mobilité réduite, équipée d'un ascenseur; l'agencement harmonieux avec le style original de la résidence a valu des prix pour le patrimoine aux concepteurs du projet.

En 2002, on a annoncé un plan d'aménagement, à réaliser pour le centenaire de la province en 2005. Dans ce plan on prévoit une aile qui va incorporer un centre pour les visiteurs, une remise pour les carrosses, et des bureaux, ainsi que la restoration du parc à l'état des jardins édouardiens de 1905.

Honours

Les distinctions honorifiques

Provincial Honours in Saskatchewan

The Provincial Emblems and Honours Act, adopted in 1988 and amended in 1995, 1997, 2000 and 2001, confirms the Saskatchewan Order of Merit and establishes the Saskatchewan Volunteer Medal as official honours of the Crown in right of Saskatchewan; defines and protects the honours and their insignia; and outlines the processes of nomination, selection and appointment for the two honours. It also provides for the Saskatchewan Honours Advisory Council, which annually recommends recipients of both honours and is responsible for providing the government with advice on honours policy.

In 1991 the Government of Canada granted recognition to the Saskatchewan Order of Merit and other provincial orders through a place in the national sequence of orders, decorations and medals, immediately after national orders. In 1998 the Government of Canada also accorded status to the Saskatchewan Volunteer Medal.

Les distinctions honorifiques provinciales

La loi provinciale sur les emblèmes et les distinctions honorifiques – la *Provincial Emblems and Honours Act* – adoptée en 1988 et amendée en 1995, 1997, 2000 et 2001, entérine l'établissement de l'Ordre du Mérite de la Saskatchewan – le Saskatchewan Order of Merit – et crée la Médaille du Bénévolat – la Saskatchewan Volunteer Medal – à titre de distinctions honorifiques officielles de la Couronne du chef de la Saskatchewan. La loi définit et assure la protection de ces distinctions et des insignes, en même temps qu'elle établit les procédés de mise en candidature, de sélection et de nomination officielle qui s'appliquent. Elle prévoit aussi la création d'un Conseil consultatif – le Saskatchewan Honours Advisory Council – chargé de recommander chaque année la liste des récipiendaires des deux distinctions et d'orienter la politique du gouvernement relative à ces distinctions.

Le gouvernement du Canada a reconnu officiellement l'Ordre du Mérite de la Saskatchewan et les autres ordres provinciaux en 1991 en leur accordant un rang précis dans l'ordre de préséance des ordres, des décorations et des médailles. L'Ordre du Mérite vient immédiatement après les ordres nationaux. Le gouvernement canadien a aussi reconnu la Médaille du Bénévolat de la Saskatchewan en 1998.

The medal of the Saskatchewan Order of Merit: a stylized western red lily (the provincial floral emblem), bearing the shield of arms of the Province and the St. Edward's Crown, suspended from a ribbon of green and gold - the official colours of the Province.

La médaille de l'Ordre du Mérite de la Saskatchewan revêt la forme stylisée du lys rouge orangé, l'emblème floral de la province, chargée de la couronne de Saint-Édouard et de l'écu de la province. La médaille pend à un ruban vert et or, les couleurs officielles de la province.

The medal of the Saskatchewan Volunteer Medal: suspended by a V-shaped clasp from a ribbon of green and gold, the provincial colours, it bears the shield of arms with the Crown and the motto *Nos ipsos dedimus*, Latin for "We Give of Ourselves."

La médaille de la Médaille du Bénévolat de la Saskatchewan pend à un ruban vert et or, les couleurs officielles de la province, par une agrafe en V. Elle porte l'écu de la province et la couronne, avec la devise *Nos ipsos dedimus*, qui veut dire « Nous donnons de nous-mêmes » en latin.

The Collar of Office of the Chancellor

The Lieutenant Governor of Saskatchewan, who is Chancellor and a Member of the Saskatchewan Order of Merit, invests members of the Order and presents the Saskatchewan Volunteer Medal. When presiding at the ceremonies for the two honours, the Lieutenant Governor wears the Chancellor's Collar of Office.

The collar displays the emblems of the Saskatchewan Order of Merit and the Saskatchewan Volunteer Medal, alternating with each other and linked by the two elements of the Saskatchewan shield of arms: the royal lion and three wheat sheaves. Suspended from the collar is a medallion with the full armorial bearings granted by Queen Elizabeth II in 1986.

The collar was presented to the Province of Saskatchewan in 2000 as a millennium gift by the Honourable Sylvia O. Fedoruk, O.C., S.O.M., Lieutenant Governor of Saskatchewan and second Chancellor of the Saskatchewan Order of Merit, 1988-1994.

Le collier de fonction du Chancelier

Le lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan, à la fois Chancelier et membre de l'Ordre du Mérite de la Saskatchewan, préside à l'investiture des membres de l'Ordre et présente les Médailles du Bénévolat. Lors de ces cérémonies, il porte le collier de fonction du Chancelier.

Le collier de fonction est formé de reproductions en miniature des insignes de l'Ordre du Mérite de la Saskatchewan et de la Médaille du Bénévolat de la Saskatchewan, placées en alternance et reliées par deux des pièces de l'écu de la Saskatchewan, le lion royal et les trois gerbes de blé. À ce collier pend, au centre, un médaillon chargé des armoiries provinciales accordées par la reine Élisabeth II en 1986.

Le collier est un don du millénaire de la part de l'honorable Sylvia O. Fedoruk, O.C., S.O.M., ancienne lieutenante-gouverneure de la Saskatchewan et deuxième Chancelière de l'Ordre du Mérite de la Saskatchewan, de 1988 à 1994.

The Saskatchewan Order of Merit

Established in 1985, the Saskatchewan Order of Merit is a prestigious recognition of excellence, achievement and contributions to the social, cultural and economic well-being of the province and its residents.

Any Canadian citizen who is a current or former long-term resident of Saskatchewan is eligible for nomination for the Saskatchewan Order of Merit, with the exception of elected members of Parliament or the Legislature or members of the judiciary while still holding office. Posthumous nominations may be accepted within a year of the death of the nominee. Honorary membership in the Order can be bestowed on distinguished persons who are not residents of Saskatchewan or Canadian citizens.

The insignia of the Saskatchewan Order of Merit include a silver and enamel medal, a lapel pin representing a stylized lily and bearing the Crown, and a certificate in the form of Letters Patent, sealed with the Great Seal of the Province of Saskatchewan. Members of the Order are entitled to use the post-nominal letters S.O.M.

L'Ordre du Mérite de la Saskatchewan

L'Ordre du Mérite de la Saskatchewan – le Saskatchewan Order of Merit – établi en 1985, constitue la reconnaissance la plus prestigieuse de l'excellence, des réalisations personnelles et de la contribution au bien-être social, culturel et économique de la province et de tous ses citoyens et citoyennes.

Tout citoyen canadien qui réside ou qui a longtemps résidé en Saskatchewan peut être mis en candidature, sauf les députés du Parlement d'Ottawa, les députés de l'Assemblée provinciale et les juges, alors qu'ils exercent encore leurs fonctions. Les mises en candidature à titre posthume sont recevables dans l'année qui suit le décès du candidat. L'Ordre est aussi accordé à titre honoraire à des personnages de marque qui ne résident pas dans la province ou qui n'ont pas la citoyenneté canadienne.

Les insignes de l'Ordre du Mérite de la Saskatchewan comprennent une médaille d'argent et d'émail. Les membres reçoivent aussi une épinglette en forme de lys stylisé et portant la couronne. De plus, ils ont droit à un certificat sous la forme de lettres patentes sur lesquelles est apposé le Grand sceau de la Saskatchewan, et ils peuvent faire suivre leur nom des initiales S.O.M.

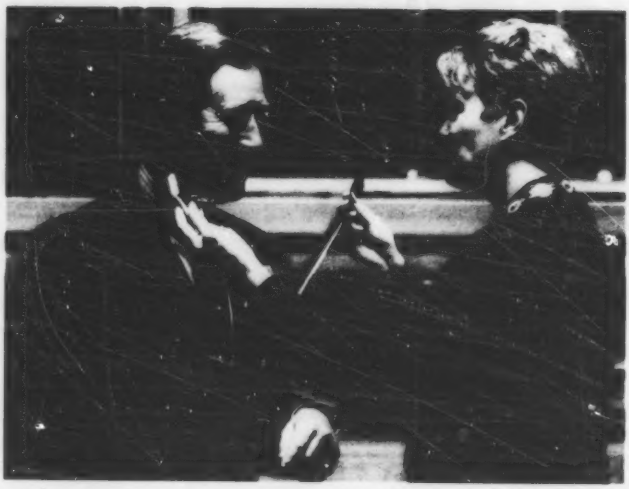

The Honourable Lynda M. Haverstock, S.O.M., Lieutenant Governor of Saskatchewan and Chancellor of the Saskatchewan Order of Merit, with His Royal Highness The Prince of Wales, K.G., K.T., G.C.B., S.O.M., C.D., upon investing him as the first honorary member of the Order, April 26, 2001.

L'honorable Lynda M. Haverstock, S.O.M., lieutenante-gouverneure de la Saskatchewan et chancelière de l'Ordre du Mérite de la Saskatchewan, nomme Son Altesse Royale le prince de Galles K.G., K.T., G.C.B., S.O.M., C.D., premier membre honoraire de l'Ordre le 26 avril 2001.

The Saskatchewan Volunteer Medal

The Government of Saskatchewan established a second honour on the occasion of the Province's 90th anniversary in 1995 to recognize the volunteer sector: the Saskatchewan Volunteer Medal. This decoration is awarded to citizens who have provided, without reward or gain, outstanding volunteer service or exceptional community involvement in an area beyond their normal duties or profession.

The Saskatchewan Volunteer Medal may be awarded to Canadian citizens who are present or former long-term residents of Saskatchewan, with the exception of elected members of Parliament or the Legislature or members of the judiciary while still holding office. Posthumous nominations are not accepted.

The insignia of the Saskatchewan Volunteer Medal include a circular silver medal, a silver lapel pin displaying the Saskatchewan shield of arms superimposed on a V, and a certificate. Recipients of the Medal are entitled to use the post-nominal letters S.V.M.

La Médaille du Bénévolat de la Saskatchewan

Le gouvernement de la Saskatchewan a créé une deuxième distinction honorifique en 1995, pour marquer le 90e anniversaire de son accession au statut de province. La Médaille du Bénévolat de la Saskatchewan – la Saskatchewan Volunteer Medal – est décernée aux citoyens qui, avec le plus grand désintéressement, ont rendu d'éminents services à titre bénévole ou accompli une action communautaire exceptionnelle, dans des domaines étrangers à leurs fonctions quotidiennes ou à leur profession.

La Médaille du Bénévolat de la Saskatchewan peut être accordée à tout citoyen canadien qui réside ou qui a longtemps résidé dans la province, sauf aux députés du Parlement d'Ottawa, aux députés de l'Assemblée provinciale et aux juges, alors qu'ils exercent encore leurs fonctions. Les nominations posthumes ne sont pas acceptées.

Les insignes de la Médaille du Bénévolat de la Saskatchewan comprennent une médaille en argent et de forme circulaire et une épinglette circulaire en argent, qui porte un V chargé de l'écu de la Saskatchewan. Les récipiendaires reçoivent un certificat et peuvent faire suivre leur nom des initiales S.V.M.

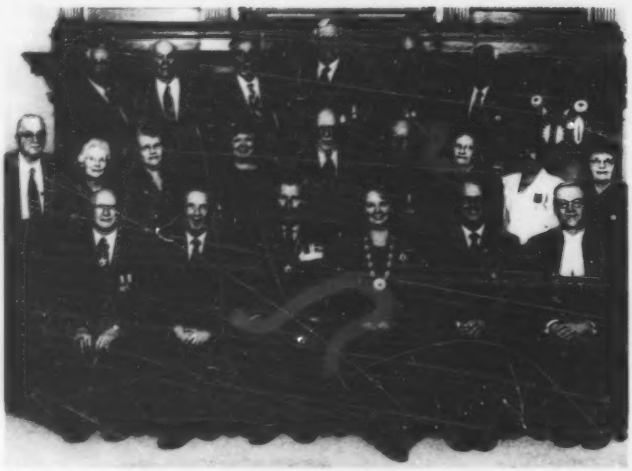

The presentation of the Saskatchewan Volunteer Medal in 2001, International Year of Volunteers. With the recipients of the Medal are the Lieutenant Governor and her husband, The Prince of Wales, the Premier, the Speaker of the Legislative Assembly, and the chairperson of the Saskatchewan Honours Advisory Council.

Présentation des Médailles du Bénévolat de la Saskatchewan en 2001, l'« Année internationale des volontaires ». Avec les récipiendaires des médailles se trouvent la lieutenante-gouverneure et son conjoint, le prince de Galles, le premier ministre provincial, le président de l'Assemblée législative et le président du Conseil consultatif sur les distinctions honorifiques.

Flag Procedures
L'étiquette du drapeau

Flags

Flags are perhaps our most visible symbols of Saskatchewan and Canada. In addition, flags represent other countries, international organizations, First Nations, cities, towns, organizations and office holders. Nothing is more instantly recognizable than a flag flying proudly in the breeze.

The Government of Saskatchewan Protocol Office assists in properly displaying flags for a wide range of events and visits. The correct precedence, while not binding for non-governmental organizations, can be of great assistance in showing proper respect for flags and displaying them in appropriate order.

By the lowering of flags to half-mast, the Province marks a death and honours the deceased person or persons. The decision to lower flags on Saskatchewan government buildings is made by the Protocol Office following a detailed precedence list which includes the Royal Family and federal and provincial dignitaries.

Les drapeaux

Les drapeaux constituent les symboles les plus évidents de l'identité des Saskatchewannais et des Canadiens. D'autres drapeaux représentent des pays souverains, des organismes internationaux, les Premières Nations, des villes, diverses organisations et sociétés, ainsi que des titulaires d'une charge publique. Un drapeau qui flotte avec fierté est sans nul doute le symbole le plus facile à reconnaître.

Le Bureau du protocole de la Saskatchewan prête son concours afin que les drapeaux soient correctement déployés selon la nature de l'événement ou de la visite. Même si les organismes non gouvernementaux ne sont pas tenus de respecter les règles exactes de préséance, celles-ci sont néanmoins importantes lorsqu'on veut signifier tout le respect que l'on porte aux drapeaux et les déployer selon l'ordre approprié.

Le drapeau est mis en berne, c'est-à-dire qu'il est ramené à mi-mât, orsque la province choisit de marquer le décès d'une ou de plusieurs personnes qu'elle veut ainsi honorer. C'est le Bureau du protocole qui décide de la mise en berne, à partir d'une liste exhaustive de préséance sur laquelle figurent les membres de la famille royale, ainsi que les dignitaires nationaux et provinciaux.

When do we fly flags?

In principle, the flag is only flown in daylight hours, being raised at sunrise and lowered at sunset. However, flags may be flown at night when so desired. In these circumstances they should be illuminated if possible.

Which flags?

The flags most frequently used for official purposes in Saskatchewan are those flown at the Legislative Building and Government House in Regina:

The National Flag of Canada adopted by Parliament in 1964 and proclaimed by the Queen in 1965.

The Flag of Saskatchewan, adopted by the Legislature in 1969 and confirmed in *The Provincial Emblems and Honours Act* in 1988.

The Union Jack, adopted by Parliament in 1964 as a symbol of membership in the Commonwealth and allegiance to the Crown. It is also an important emblem of the First Nations.

Other flags may be flown as desired, according to flag precedence.

Quand faut-il déployer les drapeaux?

En principe, le drapeau flotte uniquement pendant le jour et devrait donc être hissé au lever du soleil et rentré au crépuscule. Il est néanmoins permis de le laisser flotter la nuit, bien qu'il soit préférable de prévoir un système d'illumination.

Quels drapeaux?

Les drapeaux dont on se sert le plus souvent lors d'événements officiels en Saskatchewan sont ceux qui flottent au Palais législatif et au Government House de Regina:

Le drapeau national du Canada, adopté par le Parlement canadien en 1964 et proclamé par la Reine en 1965

Le drapeau de la Saskatchewan, adopté par l'Assemblée législative en 1969 et sanctionné par la *Provincial Emblems and Honours Act* de 1988

L'Union Jack, adopté par le Parlement canadien en 1964, afin de symboliser notre appartenance au Commonwealth et notre allégeance à la Couronne. C'est aussi un emblème important pour les Premières Nations.

D'autres drapeaux peuvent aussi être déployés, conformément à l'ordre de préséance établi.

Order of Precedence

When the provincial flag is flown in display with one or more other flags, the order of precedence is:

1. The National Flag of Canada
2. Other national flag (e.g. visit of foreign ambassador)
3. The Provincial Flag
4. Other flags, in order of seniority

On buildings equipped with two flagpoles, the Canadian flag is on the left and the Provincial on the right (as seen by the spectator from a distance). When the building is equipped with three flagpoles, the Canadian flag is in the centre, the Provincial flag on the left, and the third flag (e.g. Union Jack) on the right. When more than three flagpoles are in use, the order of precedence follows from left to right as seen by the spectator (Canada, foreign country, Saskatchewan, others by seniority). Where pennants or banners are to be flown for a special occasion they will be flown beneath the Provincial flag on the same pole if no other physical arrangement is made. It is **not** correct to fly two flags (e.g. Canada and Saskatchewan) from the same flagpole.

L'ordre de préséance

Lorsque le drapeau provincial est déployé avec au moins un autre drapeau, il faut respecter l'ordre de préséance suivant:

1. Le drapeau national du Canada
2. Un autre drapeau national (p.ex. lors de la visite de l'ambassadeur d'un pays souverain)
3. Le drapeau provincial
4. Les autres drapeaux, selon l'ordre d'importance adopté

Sur un édifice muni de deux mâts, le drapeau canadien est à la gauche et le drapeau provincial à la droite, comme le verrait une personne s'en approchant. Lorsque trois mâts ont été installés, le drapeau canadien se retrouve au centre, flanqué à gauche du drapeau provincial et à droite de l'autre drapeau (p. ex. l'Union Jack). Quand plus de trois drapeaux flottent, l'ordre de préséance allant de gauche à droite, vu par un spectateur qui leur fait face, est le suivant: Canada, pays souverain, Saskatchewan, autres drapeaux par ordre d'importance. Quand des fanions ou des bannières flottent lors d'une occasion spéciale, ils peuvent être hissés sur le même mât, mais sous le drapeau provincial, s'il n'est matériellement pas possible de les déployer ailleurs. Mais il n'est **jamais** acceptable de hisser deux drapeaux (p. ex. ceux du Canada et de la Saskatchewan) sur le même mât.

Lieutenant Governor's Standard

The Lieutenant Governor's Standard, or vice-regal flag, pictured on page 14, is the personal emblem of the Sovereign's representative in Saskatchewan. It may only be used when the Lieutenant Governor is present. It may be flown at the Lieutenant Governor's residence and office; at the Legislative Building during vice-regal occasions such as the Opening of the Legislature; at or in other public buildings when Her Honour is personally present in her official capacity; and on her vehicle or the provincial landau. The vice-regal flag takes precedence over others. It is not half-masted.

Official Portraits

Portraits of the Queen either alone or with the Duke of Edinburgh may be appropriately displayed in court rooms, public buildings, schools, etc. It is customary for the portrait of the Queen to be placed on the left as seen by the spectator and that of the Duke of Edinburgh on the right, at the same level.

Portraits of the Governor General and Lieutenant Governor, with or without spouses, may also be displayed in public buildings.

Le pavillon de la lieutenante-gouverneure

Le pavillon de la lieutenante-gouverneure, ou « drapeau vice-royal,» montré á la page 14, est l'emblème particulier de la représentante de la Reine en Saskatchewan. Il n'est arboré que si la lieutenante-gouverneure est présente. Il peut être déployé sur la résidence et l'édifice où est situé le bureau de la lieutenante-gouverneure. Il flotte sur le Palais législatif pour marquer la présence vice-royale, comme à l'occasion de l'ouverture d'une législature. Il peut aussi être déployé à l'extérieur ou à l'intérieur d'édifices publics pour indiquer la présence de la lieutenante-gouverneure qui y remplit des fonctions officielles, ainsi que sur sa voiture ou sur le landau officiel. Le drapeau vice-royal a préséance sur tous les autres drapeaux et il n'est jamais mis en berne.

Portraits officiels

Des portraits de la Reine, seule ou avec le Duc d'Édimbourg, peuvent convenablement être affichés dans les salles des tribunaux, dans les édifices publics, dans les écoles, etc. Le portrait de la Reine est d'habitude placé du côté gauche, face au spectateur, et celui du Duc d'Édimbourg est à la droite, à la même hauteur.

On peut également afficher des portraits de la gouverneure générale ou de la lieutenante-gouverneure, seule ou avec conjoint, dans les édifices publics.

Examples of Flag Precedence
Exemples des règles de préséance

Two Flags / Deux drapeaux

Canada

Saskatchewan

Three Flags / Trois drapeaux

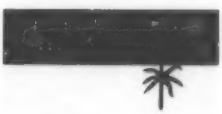

Saskatchewan

Canada

Union Jack

Visiting Country
Pays invité

Canada

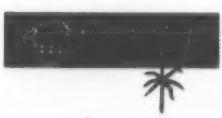

Saskatchewan

Vice-Regal Standard / Pavillon vice-royal

Canada

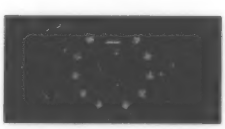

Lieutenant Governor
Lieutenante-gouverneure

Saskatchewan

Lieutenant Governor
Lieutenante-gouverneure

Canada

Visiting Country
Pays invité

Saskatchewan

Four or More Flags / Plus de trois drapeaux

Canada

Saskatchewan

Union Jack

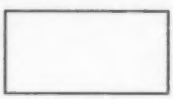

City Flag
Drapeau de la ville

Special Flag
Drapeau spécial

Canada

Visiting Country
Pays invité

Saskatchewan

Visiting Province
Province invitée

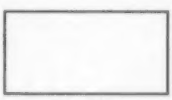

City Flag
Drapeau de la ville

Canada, its Provinces and Territories
Canada: ses provinces et ses territoires

Canada

Ontario

Quebec
Québec

Nova Scotia
Nouvelle-Écosse

New Brunswick
Nouveau-Brunswick

Manitoba

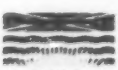

British Columbia
Colombie-Britannique

Prince Edward Island
Île-du-Prince-Édouard

Saskatchewan

Alberta

Newfoundland and Labrador
Terre-Neuve et Labrador

Northwest Territories
Territoires du Nord-Ouest

Yukon

Nunavut

About Saskatchewan
La Saskatchewan en bref

Saskatchewan

The Province of Saskatchewan is situated in the Canadian West. It is bordered by Manitoba to the east, Alberta to the west, the Northwest Territories to the north, and the American States of Montana and North Dakota to the south. The province covers 651,900 square kilometres – more than a quarter million square miles. Half the province is covered by forest, one-third is improved farmland in the southern Great Plains and parklands, and one-eighth is fresh water, mostly in northern Saskatchewan.

Origin of the Name

The Cree name for the Saskatchewan River was "Kisiskatchewanisipi," meaning "swift-flowing river." Through common use, this eight-syllable name was shortened to Saskatchewan. In 1882, it became the name of one of the districts of the Northwest Territories.

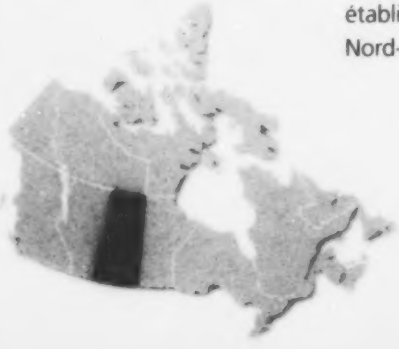

La province de la Saskatchewan est située dans l'Ouest canadien. Elle a des frontières communes avec le Manitoba à l'est, l'Alberta à l'ouest, les Territoires du Nord-Ouest au nord, et les états américains du Dakota Nord et du Montana au sud. Sa superficie totale s'élève à 651 900 kilomètres carrés – un peu plus de 250 000 milles carrés. La forêt couvre la moitié du territoire, le tiers est occupé par les terres agricoles améliorées des Grandes Plaines du Sud et de la tremblaie-parc, tandis que les cours d'eau et les lacs en recouvrent à peu près le huitième, la plus grande partie dans les zones du Nord.

L'origine du nom

Les Cris avaient donné à la rivière Saskatchewan le nom de « Kisiskatchewanisipi », qui signifie « la rivière au courant vif ». L'usage courant fit disparaître la moitié des huit syllabes d'origine et, dès 1882, le nom « Saskatchewan » était choisi pour désigner un des nouveaux districts établis dans les Territoires du Nord-Ouest.

History

Saskatchewan was originally inhabited by Indian tribes of the Athapaskan, Algonquian and Siouan linguistic groups. Three Athapaskan tribes lived in the north: the Chipewyan, the Beaver and the Slavey. Two Algonquian tribes – the Cree and the Blackfoot – occupied the central part of the province. The south was inhabited predominantly by the Siouan tribes – the Assiniboine and the Gros Ventres. The influence of Aboriginal people in Saskatchewan is evident from the great variety of Indian place names across the province.

Because the prairie, which makes up much of the province, was of little monetary interest to the early fur traders, southern Saskatchewan was relatively untouched by Europeans for many years. The northern wooded regions, on the other hand, were dotted with fur-trading posts early in Canadian history. The first explorer was Henry Kelsey, an employee of the Hudson's Bay Company, who followed the river system into the plains of Saskatchewan in 1691.

Both Britain and the Province of Canada sent expeditions in the mid-1800s to explore the area and assess its agricultural potential. In 1870, the area that now makes up the province of Saskatchewan joined Confederation as part of the Northwest Territories.

Histoire

Les premiers habitants de la Saskatchewan furent des Amérindiens appartenant aux groupes linguistiques athapascan, algonquien et sioux. Trois tribus athapascanes - les Chippewyans, les Castors et les Esclaves - habitaient les territoires plus au nord. Deux tribus algonquiennes - les Cris et les Pieds-Noirs - occupaient les zones centrales, tandis que les régions au sud étaient peuplées de tribus siouennes - les Assiniboines et les Gros Ventres. Le grand nombre de noms de lieux d'origine amérindienne atteste l'influence de ces tribus partout à l'intérieur des frontières de la Saskatchewan actuelle.

Pour les premiers traiteurs de fourrure, les vastes prairies formant une grande partie de la province ne présentaient qu'un faible intérêt économique: c'est pourquoi cette région fut d'abord assez peu affectée par la présence des Européens. Par contre, de nombreux postes de traite furent établis ça et là le long des rivières dans les régions boisées plus au nord, relativement tôt dans l'histoire du Canada. Le premier explorateur blanc fut Henry Kelsey, un employé de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui remonta les rivières et s'aventura dans les plaines de la Saskatchewan en 1691.

Au milieu du XIX^{e} siècle, la Grande-Bretagne et la Province du Canada

The *Dominion Lands* Act of 1872, combined with legislation to stimulate immigration, strongly encouraged homesteaders in Saskatchewan. In the 1880s, the newly constructed Canadian Pacific Railway brought settlers to farm the rich land. A great wave of immigration from Eastern Europe swept across the area in the late 19th and early 20th centuries.

In 1905, the Province of Saskatchewan was formed by joining parts of the districts of Saskatchewan, Athabaska and Assiniboia. It became the only province with boundaries not based on any particular geographical features. Saskatchewan and its neighbouring province of Alberta also share the distinction of being the only Canadian provinces that are not bordered by salt water.

Agriculture, particularly wheat and other cereal crops, but also oilseeds and livestock, continues to be a key element of the Saskatchewan economy. The province has 40 percent of Canada's farmland and produces 60 percent of the country's wheat. However, the economy is increasingly diversified thanks to the wealth of mineral resources: Saskatchewan has a quarter of the world's potash reserves, Canada's largest heavy oil reserves, coal, gold, and rich uranium deposits. The one million inhabitants of Saskatchewan, about 3.3 percent of Canada's population, reflect the ethnic diversity

dépêchèrent des expéditions d'exploration chargées d'évaluer le potentiel agricole de la région. L'ensemble du territoire qui forme la Saskatchewan actuelle faisait partie des « Territoires du Nord-Ouest » lorsque ceux-ci furent rattachés à la Confédération canadienne en 1870. *La Loi concernant les terres du Dominion*, adoptée en 1872, ainsi que d'autres lois visant à stimuler l'immigration, favorisèrent la venue d'un grand nombre de colons – appelés homesteaders – en Saskatchewan. Venus exploiter les riches terres agricoles, ils arrivaient par le chemin de fer du Canadien Pacifique, achevé au cours des années 1880. Une vague d'immigrants en provenance de l'Europe de l'Est déferla sur nos régions vers la fin du XIX^{e} siècle et pendant les premières décennies du siècle suivant.

La province de la Saskatchewan fut créée en 1905, par la fusion d'une partie des districts de la Saskatchewan, de l'Athabaska et de l'Assiniboia. La Saskatchewan est la seule province canadienne qui ne possède aucune frontière naturelle. C'est aussi l'une des deux seules provinces, avec sa voisine à l'ouest, l'Alberta, qui ne donne pas sur la mer.

L'économie provinciale repose encore en grande partie sur la culture du blé, d'autres céréales et des oléagineux, ainsi que sur l'élevage. Environ 40 pour cent des terres agricoles du Canada

of Aboriginal, British, German, Ukrainian, Scandinavian, French and other peoples. The largest city is Saskatoon, which has a population of 213,000. Regina, the seat of government, has a population of 190,000.

The form of government in Saskatchewan is the parliamentary democracy and constitutional monarchy of the Canadian federation. The Lieutenant Governor represents the Queen as head of state. The head of government is the Premier, whose Cabinet ministers are drawn from the majority in the elected Legislative Assembly.

sont situées en Saskatchewan, qui produit 60 pour cent du blé canadien. Mais la diversification de l'économie provinciale continue de progresser grâce aux importantes richesses minérales: la province possède à elle seule le quart des réserves mondiales de potasse, les plus grandes réserves de pétrole lourd de tout le Canada, ainsi que de riches gisements de charbon, d'or et d'uranium. Sa population d'un million de personnes, soit environ 3,3 pour cent de la population canadienne, présente une grande diversité ethnique: Amérindiens, Britanniques, Allemands, Ukrainiens, Scandinaves, Français et plusieurs autres groupes. La plus grande ville est Saskatoon, avec une population de 213 000 personnes; le siège du gouvernement, Regina, compte 190 000 habitants.

La Saskatchewan fait partie de la fédération canadienne, une démocratie parlementaire et une monarchie constitutionnelle. Le lieutenant-gouverneur représente la Reine, qui est le chef d'État. Le premier ministre – le chef du gouvernement – et les ministres de son cabinet appartiennent au parti majoritaire à l'Assemblée législative.

Further Information

Renseignements supplémentaires

The Crown / La Couronne

Booklets / Livrets

Eugene A. Forsey, *How Canadians Govern Themselves*, second edition. Ottawa: Supply and Services Canada, 1988.

Eugene A. Forsey, *Les Canadiens et leur système de gouvernement*, 2e édition. Ottawa: Secrétariat d'État du Canada, 1988.

D. Michael Jackson, *The Canadian Monarchy in Saskatchewan*, second edition. Regina: Government of Saskatchewan, 1990.

Saskatchewan: Royal Reflections. The Prince of Wales in Saskatchewan, April 2001. Regina: Government of Saskatchewan, 2001.
Réflexions royales sur la Saskatchewan. Le prince de Galles en Saskatchewan, avril 2001. Regina: Gouvernement de la Saskatchewan, 2001.

Books / Livres

Arthur Bousfield and Garry Toffoli, *Fifty Years The Queen: A Tribute to Her Majesty Queen Elizabeth II on Her Golden Jubilee*. Toronto and Oxford: Dundurn Press, 2002.

Frank MacKinnon, *The Crown in Canada*. Calgary: Glenbow-Alberta Institute/MacLelland and Stewart West, 1976.

Jacques Monet, *The Canadian Crown*. Toronto-Vancouver: Clarke, Irwin & Company Ltd., 1979.
Jacques Monet, *La monarchie au Canada*. Montréal: Cercle du livre de France; Ottawa: Centre d'édition du gouvernement du Canada, 1979.

David E. Smith, *The Invisible Crown: The First Principle of Canadian Government*. Toronto-Buffalo-London: University of Toronto Press, 1995.

Robert M. Stamp, *Kings, Queens and Canadians*. Toronto: Fitzhenry and Whiteside, 1987.

Video / Vidéo

From Palace to Prairie: The Crown and Responsible Government in Saskatchewan. Regina: Department of Intergovernmental Affairs and Saskatchewan Communications Network, 1997.

Websites / Sites Web

The Queen / La reine
www.royal.gov.uk

The Governor General / La gouverneure-générale
www.gg.ca

The Lieutenant Governor / La lieutenante-gouverneure
www.gov.sk.ca/iaa/lgo/

Canadian Heritage
www.pch.gc.ca/ceremonial-symb/english/roy.html
Patrimoine canadien
www.pch.gc.ca/ceremonial-symb/francais/roy.html

Heraldic Symbols / Les symboles héraldiques
Symbols from Nature / Les symboles de la nature

Booklets / Livrets

The Canadian Heraldic Authority. Ottawa: Rideau Hall.
L'autorité héraldique du Canada. Ottawa: Rideau Hall.

Saskatchewan Coat of Arms. Regina: Government of Saskatchewan, 1991.

Symbols of Canada. Ottawa: Department of Canadian Heritage, 2002.
Les symboles du Canada. Ottawa: Ministère du Patrimoine canadien, 2002.

Books / Livres

The Arms, Flags and Emblems of Canada. Ottawa: Deneau Publishers, 1984.
Les armoiries, drapeaux et emblèmes du Canada. Ottawa: Deneau Publishers, 1984.

Conrad Swan, Canada: *Symbols of Sovereignty.* Toronto and Buffalo: University of Toronto Press, 1977.

Websites / Sites Web

Rideau Hall
www.gg.ca/herald_e.html
www.gg.ca/herald_f.html

Canadian Heritage
www.pch.gc.ca/ceremonial-symb/english/emb.html
Patrimoine canadien
www.pch.gc.ca/ceremonial-symb/francais/emb.html

Saskatchewan Protocol
www.iaa.gov.sk.ca/protocol/html/Emblems/Emblems.htm

Instruments of Sovereignty
Les instruments de la souveraineté

The Great Seal of Canada. Ottawa: Supply and Services Canada, 1988.
Le Grand sceau du Canada. Ottawa: Approvisionnements et Services Canada, 1988.

The Great Seal of Saskatchewan, 1991. Regina: Government of Saskatchewan, 1991.

Symbolic Buildings / Les édifices symboliques

Booklets / Livrets

Gordon Barnhart, *Sentinel of the Prairies: The Saskatchewan Legislative Building*. Regina: Legislative Assembly of Saskatchewan, 1987.

Legislative Building. Regina: Legislative Assembly of Saskatchewan.

Books / Livres

Margaret Hryniuk and Garth Pugh, *"A Tower of Attraction": An Illustrated History of Government House, Regina, Saskatchewan*. Regina: Government House Historical Society/Canadian Plains Research Center, 1991.

Robert H. Hubbard, *Ample Mansions: The Vice-Regal Residences of the Canadian Provinces*. Ottawa, London, Paris: University of Ottawa Press, 1989.

Video / Vidéo

Spirit of the Future (on the Legislative Building). Regina: Saskatchewan Heritage Foundation and Saskatchewan Communications Network, 1996.

CD-ROM / Cédérom

Government House: *Journey Through Time*. Regina: Government House Historical Society, 2001.

Websites / Sites Web

Government House
www.iaa.gov.sk.ca/govhouse

Legislative Building
Le Palais législatif
www.legrehab.gov.sk.ca

Legislative Building Art Collection
La collection d'art du Palais législatif
www.iaa.gov.sk.ca/protocol/html/Art_collection/Art_collection.htm

Honours / Les distinctions honorifiques

Booklets / Livrets

Canada's National Honours: Rideau Hall, the Office of the Governor General in Ottawa, publishes a number of booklets and fact sheets on the Canadian honours system.
Les distinctions honorifiques canadiennes: Rideau Hall, le Bureau du gouverneur-général à Ottawa, publie des livrets, dépliants et feuillets d'information sur les distinctions honorifiques canadiennes.

Saskatchewan Honours: the Protocol Office publishes folders on the Saskatchewan Order of Merit and the Saskatchewan Volunteer Medal, and fact sheets on provincial and national honours.
Les distinctions honorifiques de la Saskatchewan: le Bureau du Protocole, publie des dépliants sur l'Ordre du Mérite de la Saskatchewan – le Saskatchewan Order of Merit – et la Médaille du Bénévolat de la Saskatchewan – la Saskatchewan Volunteer Medal – ainsi que les feuillets d'information sur les distinctions honorifiques provinciales et nationales.

Books / Livres

F.J. Blatherwick, *Canadian Orders, Decorations and Medals*. Fifth Edition. Toronto: Unitrade Press, 2002.

Websites / Sites Web

Canada's National Honours
www.gg.ca/honour_e.html
Les distinctions honorifiques canadiennes
www.gg.ca/honour_f.html

Saskatchewan Provincial Honours
Les distinctions honorifiques provinciales
www.iaa.gov.sk.ca/protocol/html/Honours/Honours.htm

Flag Procedures
L'étiquette du drapeau

Booklets / Livrets

Flag Etiquette in Canada. Ottawa: Department of Canadian Heritage, 2001.
Étiquette du drapeau au Canada. Ottawa: Ministère du Patrimoine canadien, 2001.

Websites / Sites Web

Canadian Heritage
www.pch.gc.ca/ceremonial-symb/Etiquette/flag_e.htm
Patrimoine canadien
www.pch.gc.ca/ceremonial-symb/Etiquette/flag_f.htm

Saskatchewan Protocol
www.iaa.gov.sk.ca/protocol/html/Prot_practice/Prot_practice.htm

Acknowledgements / Remerciements

Text / Texte:	Michael Jackson
Coordination:	Wendy Campbell
Translation / Traduction:	Richard Lapointe
Design and Layout: Conception graphique:	Palmer Jarvis Communications
Printer / Imprimeur:	Houghton Boston

Photo Credits / Références photographiques:

Front Cover / Couverture	Tourism Saskatchewan
Page 8	Department of Canadian Heritage
Page 12	Kim Digney
Page 50	Tourism Saskatchewan
Page 52	Saskatchewan Legislative Assembly
Page 56	Government House Historical Society
Page 58	Saunders Evans Architects Inc.
Page 66	The Canadian Press
Page 68	Kim Digney